

CHAMBRES d'AGRICULTURE

NOVEMBRE 2014

n° 1037

Prix : 13 euros



SPÉCIAL

2015-2019

VOL. 2
LES AIDES
DU 2ND PILIER

INDISPENSABLE

TOUT SAVOIR SUR LES AIDES

CHAMBRES D'AGRICULTURE
ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE

**UN PARTENARIAT
HISTORIQUE !**

P.02

QUALITÉ DE L'AIR
ET AGRICULTURE

**PLUSIEURS LEVIERS
À ACTIONNER**

P.06

NOS RÉGIONS
ONT DE L'AVENIR

**L'AQUITAINE, L'INNOVATION
NOTRE COEUR DE MÉTIER**

P.31



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

La revue Chambres d'Agriculture, par la qualité de ses analyses et de ses expertises sur des domaines aussi variés que l'économie et la prospective agricole, la recherche, la formation, l'environnement, le développement du territoire, constitue un outil d'information performant pour comprendre et anticiper les changements conjoncturels et structurels



p.13
CONCOURS
AGRICOLE
FLEURIES
LES CHAMBRES D'AGR
INVESTISSENT L'AGRI

REPÈRES
LOI D'ORIENT
18 AMENDEMENTS POUR UN AVE
AGRICOLE PLUS SÛRES
P.02



p.13

LES
D'AG
À LA
DES
TEC



RÉVISION DES SOJAGE
CONCLURE L'ACTIVITÉ AGRICOLE
ET POLITIQUE DE LEAD
P.04

TECH & BIO
LES CULTURES PÉRENNES
À L'ORDRE
P.42



TOUJOURS DISPONIBLE

PAC 2015-2019 Vol. 1 - Les aides du 1^{er} pilier
prix 13 € TTC

À VENIR

Vol. 3 - La régulation des marchés



OFFRE D'ABONNEMENT 2014 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE)

Raison sociale :

Destinataire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue
à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



REPÈRES

| | |
|---|----|
| Chambres d'agriculture et Enseignement agricole > un partenariat historique ! | 02 |
| Conférence environnementale 2014 > mode d'emploi | 04 |
| Qualité de l'air et agriculture > plusieurs leviers à actionner | 06 |

EUROPE

| | |
|--------------------------|----|
| Tout savoir sur l'Europe | 08 |
|--------------------------|----|

ÉCONOMIE AGRICOLE

| | |
|--|----|
| Premier producteur européen de viande de volailles, la France recule à l'exportation | 10 |
|--|----|

DÉBAT

| | |
|--|----|
| La transition énergétique en pleine discussion | 13 |
|--|----|

DOSSIER

La PAC

Tout savoir sur les aides

15

Volume 2 : Les aides du 2nd Pilier

Éditorial : Nouvelle programmation des fonds européens : des changements et des opportunités pour l'agriculture et les territoires ruraux !

Par Jean-Louis CAZAUBON, Vice-président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
Président de la Commission Territoires

16

2014 - 2020 : une nouvelle programmation pour le Pilier 2 et les fonds européens

17

Le contenu du Pilier 2 : des soutiens directs ou indirects

20

Les dispositifs du Pilier 2 :

23

| | |
|--|----|
| Pour une agriculture innovante et de qualité..... | 23 |
| Pour des exploitations agricoles présentes sur tout le territoire..... | 24 |
| Pour une agriculture doublement performante..... | 25 |
| Pour l'exploitation et l'entretien des forêts..... | 27 |
| Pour une agriculture actrice dans les territoires..... | 27 |
| Pour des territoires ruraux attractifs..... | 28 |
| Témoignages : gouvernance et importance du second pilier..... | 29 |

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

| | |
|--|---------|
| Aquitaine > L'innovation, notre cœur de métier ! | 31 à 34 |
|--|---------|

CONJONCTURE

| | |
|---|----|
| Prix des produits agricoles > une orientation à la baisse | 35 |
|---|----|

JURIDIQUE

| | |
|--|----|
| Les Assises de la Fiscalité agricole > les réformes annoncées par le ministre de l'Agriculture | 39 |
|--|----|

CHAMBRES D'AGRICULTURE

| | |
|--|----|
| Comité scientifique des Chambres d'agriculture > Appui à l'agro-écologie et collecte de références | 41 |
|--|----|

FORMATIONS

| | |
|--|----|
| Resolia > Professionnaliser le pilotage de projets multi-acteurs | 43 |
|--|----|



ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France
Fatma TERGOU, Mathieu LACOUR-VEYRANNE / Service Formation et développement, Julien AUBRAT, Sophie AGASSE, Philippe TOUCHAIS / Service Agronomie et environnement, Justin LALLOUET, Sylvain LHERMITTE / Service Europe et action internationale, Thierry POUCH, Viviane THEVENOT-PONS / Service Etudes, références et prospectives, Blandine SAGET / Pôle entreprise et territoires, Caroline BERINSTAIN-BAILLY / Résolia.

Nos Régions ont de l'avenir
Chambres régionale et départementales d'Aquitaine

COORDINATION DU DOSSIER
voir page 15

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@apca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF
Aurélië CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. L'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €
Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €
Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0415B 07221
ISSN 0396-7883
Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE
Agence Linéal 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION
Imprimerie Daniel Faurité
Parc d'activités des chênes
Route de Tramoyes Les Echets
01700 Miribel

CHAMBRES D'AGRICULTURE ET ENSEIGNEMENT AGRICOLE UN PARTENARIAT HISTORIQUE !

Les Chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement agricole public et privé renforcent leur partenariat par la signature de deux Chartes.

DES ACTIONS COMMUNES EN FAVEUR DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Localement, de nombreuses initiatives sont engagées en partenariat pour imaginer et mettre en pratique ce que sera demain l'agro-écologie.

GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)

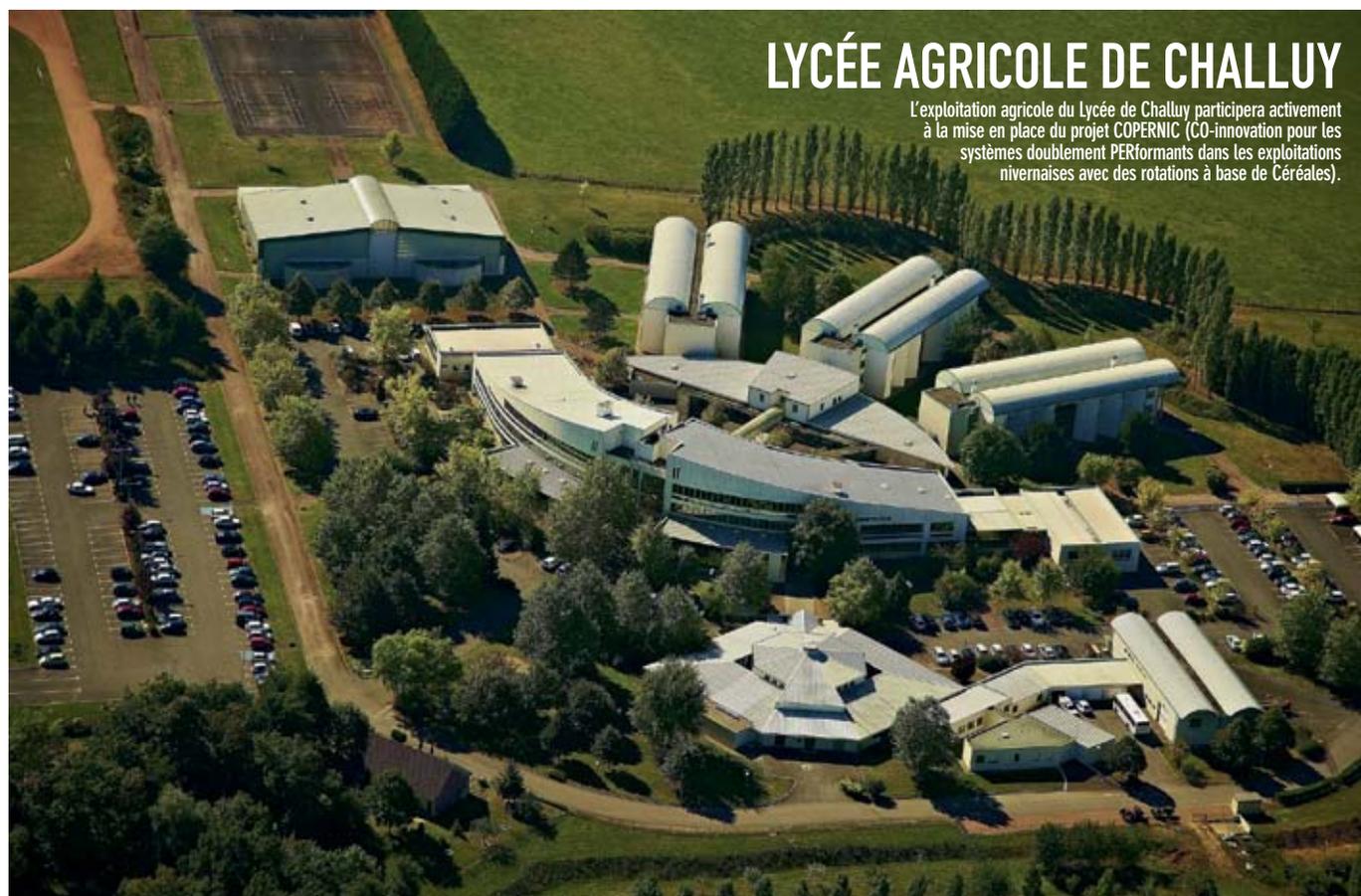
Les groupements d'intérêt économique et environnemental représentent un des leviers de la transition vers l'agro-écologie. Dans le cadre des partenariats entre les Chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement agricole, la Chambre de la Nièvre en partenariat avec le Lycée d'enseignement agricole de Nevers Challuy et l'INRA GRIGNON

2

Le 24 septembre 2014, lors de la session des Chambres d'Agriculture, le président de l'APCA Guy VASSEUR a signé deux chartes l'une avec la Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche Mireille RIOU-CANALS, l'autre avec les présidents des trois fédérations de l'enseignement agricole privées François PALIAR du CNEAP, Xavier MICHELIN des MFR et Brice POURCHET de l'UNREP. Les partenariats entre les Chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement agricole existent depuis longtemps et visent à renforcer les liens entre la profession et l'enseignement agricole. Ces partenariats se traduisent par des actions concrètes mises en place sur

l'ensemble du territoire français. De la formation à la recherche, en passant par la promotion des métiers et l'animation des territoires, les acteurs du terrain se mobilisent en faveur des apprenants et des territoires.

Avec la signature de ces Chartes, les Chambres d'agriculture et les établissements d'enseignement agricole public et privé souhaitent renforcer leur partenariat pour relever les nouveaux défis et, en particulier, la transition vers l'agroécologie. La formation, la recherche et le développement ancré sur la réalité du monde agricole demeurent les moteurs de l'innovation.



LYCÉE AGRICOLE DE CHALLUY

L'exploitation agricole du Lycée de Challuy participera activement à la mise en place du projet COPERNIC (CO-innovation pour les systèmes doublement PERformants dans les exploitations nivernaises avec des rotations à base de Céréales).

© Legia Challuy

mettent en place le Projet COPERNIC (CO-innovation pour les systèmes doublement PERformants dans les exploitations nivernaises avec des rotations à base de Céréales).

Ce projet a démarré du fait de la demande d'agriculteurs désireux de maîtriser le désherbage et d'optimiser l'implantation de leurs cultures dans les sols argileux. Aujourd'hui 24 exploitations agricoles du CETA participent au projet.

La méthodologie choisie par les trois partenaires pour accompagner les agriculteurs s'intitule « la revue par les pairs ». Echanges d'expérience et l'écoute constituent la toile de fond de cette démarche. Chaque partenaire apporte son appui dans son domaine d'expertise.

Pour en savoir plus :

Michel GELOEN

michael.geloen@nievre.chambagri.fr

INNOV' ACTION

LES EXPLOITATIONS INNOVANTES OUVRENT LEURS PORTES AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Depuis 2013, les Chambres d'agriculture organisent et animent l'opération Innov'Action. Innov'Action consiste à détecter et ouvrir les portes de fermes innovantes sur le territoire afin de faire connaître les innovations et les stratégies des agriculteurs dans la prise en compte de l'agro-écologie.

A partir de février-mars 2015, les Chambres d'agriculture des Pays-de-la-Loire en partenariat avec la DRAAF mobilisent cette opération en faveur des apprenants. Sur chaque département de la région, les fermes innovantes ouvriront leurs portes aux établissements d'enseignement agricole. Au programme, des démonstrations, témoignages et échanges avec les agriculteurs.

Pour en savoir plus :

Christophe SUARD

Christophe.SUARD@pl.chambagri.fr



L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FACE À DE NOUVEAUX DÉFIS

© Wattier-Arioko

Deuxième dispositif éducatif en France, l'enseignement agricole assure une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue. Ces établissements à taille humaine délivrent des diplômes de la 4^{ème} au doctorat.

814
établissements
(216 publics
et 598 privés)

20
écoles
d'enseignement
supérieur

189
exploitations
agricoles

34
ateliers
techniques
(18111 hectares
cultivés)

438
sites de
formation
d'apprentis
(209 publics
et 229 privés)

551
sites de
formation
professionnelle
continue
(196 publics
et 355 privés)

BTSA DARC « développement de l'agriculture des régions chaudes ». D'autres diplômes sont en cours de rénovation : toutes les spécialités du Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA) seront renouvelées pour une mise en œuvre dès la rentrée scolaire 2015. Le Baccalauréat Professionnel « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) » et du Brevet Professionnel « Responsable d'Entreprise Agricole (PBREA) » seront revisités pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2016.

LES EXPLOITATIONS ET ATELIERS TECHNOLOGIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE MOBILISÉS EN FAVEUR DE L'AGRO-ÉCOLOGIE



Étèves de l'enseignement agricole chez un agriculteur producteur de plaquettes de bois pour l'énergie

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE UN DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt accorde à l'enseignement agricole une place importante au développement de l'agro-écologie. Au printemps 2014, le ministre chargé de l'agriculture lance un plan d'action « Enseigner à produire autrement ». Les acteurs s'emparent du plan et mettent en place des projets :

LA RÉNOVATION DES DIPLÔMES

Deux diplômes sont d'ores et déjà renouvelés, il s'agit des BTSA ACSE « Analyse et conduite de systèmes d'exploitation » qui devient « Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole » et le

Le rôle des exploitations et ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole est renforcé. L'agro-écologie est prise en compte dans les projets stratégiques régionaux pour l'enseignement agricole. Ceci se traduit par la définition d'objectifs techniques, économiques, écologiques et sociaux. D'autre part, « un appel à projets pilotes innovations » est lancé cet été pour encourager les exploitations et ateliers technologiques à engager des projets innovants facilitant la transition vers l'agro-écologie.

En 2014,

Le taux net
d'emploi
est de

85,6%

Le taux de réussite
aux examens se
situe à

84,2%



Plusieurs parcours d'enseignement et diplômes correspondants ont été renouvelés

Fatma Tergou
Chambres d'agriculture France
Service formation et développement

CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE 2014 : MODE D'EMPLOI

Après les conférences de 2012 et 2013, la 3^{ème} conférence environnementale du Gouvernement est organisée en ce mois de novembre autour de 3 enjeux majeurs : le changement climatique, les transports et la ville durable et les interactions santé-environnement. Rassemblant des représentants des entreprises, des associations environnementales, des collectivités, cet événement doit permettre aux ministères d'approfondir la concertation et de dégager des pistes d'actions pour relever les défis de la « croissance verte ».

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a mis en place en 2012 un processus de concertation sur les politiques publiques de développement durable : les « conférences environnementales ». Il s'agit, à l'instar du Grenelle, d'un lieu de débat devant permettre de faire remonter des propositions et d'identifier les leviers d'action, afin de relever les défis de la croissance verte. A la différence du Grenelle de l'environnement qui avait examiné un très grand nombre d'enjeux environnementaux dès 2007 pour lancer ensuite une série de chantiers, les conférences environnementales s'attachent à traiter 3 thèmes chaque année. Trois enjeux ont été retenus pour 2014 : le changement climatique, les transports et les villes durables et enfin les interactions santé-environnement. Les Chambres d'agriculture, à travers la représentation de l'APCA, ont travaillé depuis plusieurs mois au sein du Conseil national de la transition écologique (CNTE) pour préparer les débats et participeront activement à ces réflexions au cours des tables-rondes.

CLIMAT ET MOBILISATION POUR LA COP 21

Paris accueillera en 2015 la 21^{ème} conférence des nations unies sur les changements climatiques. La Conférence environnementale 2014 constitue ainsi pour le Gouvernement, à un peu plus d'un an de la COP21, une occasion de mobiliser les acteurs de la société française pour « renforcer l'exemplarité environnementale de la France ». Selon les termes de la proposition de cadrage du ministère, cette table ronde ne portera pas sur la négociation internationale en tant que telle, mais « sur ce que l'État et l'ensemble des acteurs peuvent faire pour contribuer à cette mobilisation nationale et créer un environnement favorable à la réussite de Paris Climat 2015 ». L'agriculture est fortement concernée par cette table-ronde : par la réduction des émissions générées par l'activité agricole (volet atténuation du changement climatique) et par les impacts du climat sur les productions et sur la stratégie des exploitations (volet « adaptation » de l'agriculture au changement climatique).

TRANSPORTS ET VILLES DURABLES

Le Gouvernement souhaite renforcer les actions en matière d'optimisation des transports (maîtrise de la demande : organisation du travail, infrastructures, logistique...) et de mobilité durable (nouveaux modes de déplacement, innovations technologiques...). Bien que centrée sur le milieu urbain, cette table-ronde devrait également aborder des enjeux majeurs pour le secteur agricole : devenir du « chevelu » ferré pour le fret marchandise, difficultés de circulation des engins agricoles sur les routes, place des biocarburants dans les transports, consommation de foncier par les infrastructures de transport.

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DOIT ABOUTIR À UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT, APPLICABLE À TOUS LES PAYS, DANS L'OBJECTIF DE MAINTENIR LE RÉCHAUFFEMENT MONDIAL EN DEÇÀ DE 2°C

PARMI LES THÈMES ÉVOQUÉS LA PLACE DES BIOCARBURANTS DANS LES TRANSPORTS

LES DATES À RETENIR

LES ÉVÉNEMENTS OUVERTS À TOUS

6 novembre

**Climat et mobilisation nationale
pour la COP 21**

> à l'Institut océanographique à Paris, en parallèle de la rencontre du GIEC avec l'IPBES* « Climat et biodiversité »

18 novembre 2014

Transports et villes durables

> à la Cité Descartes à Marne-la-Vallée, en parallèle de l'événement « Green City »

28 novembre 2014

Environnement et santé

> à l'Institut Pasteur à Paris, en parallèle du colloque de l'ANSES « Effets des polluants chimiques sur la santé humaine »

**LA CONFÉRENCE RÉSERVÉE AUX MEMBRES
DU CNTE**

Fin novembre (sur 1,5 jour)*

À confirmer par le Ministère

Décembre 2014

**Discours de clôture du Président de la
République à la suite de la conférence
des nations unies sur le Climat de Lima.**

Janvier 2015

**Présentation, par le Premier Ministre et la
Ministre de l'Écologie, de la feuille de route
et des engagements du Gouvernement
devant un CNTE exceptionnel**

*IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

POUR PLUS D'INFOS

La page « Énergie et Climat » du site internet des Chambres d'agriculture :

www.chambres-agriculture.fr/thematiques/environnement/energiesetclimat

La page du site internet du ministère dédiée à la conférence environnementale :

www.developpement-durable.gouv.fr/-La-conference-environnementale,7324-.html

Le site internet du comité pour la fiscalité écologique :

www.comite-fiscalite-ecologique.gouv.fr

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Le secteur agricole et les Chambres d'agriculture sont déjà engagés fortement pour la préservation de la santé et de l'environnement notamment au travers des dispositifs Ecophyto et Ecoantibio.

L'article 1^{er} de la Charte de l'environnement fait de l'accès de tous à un environnement sain un enjeu de premier plan en proclamant que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». La table-ronde santé-environnement vise ainsi à renforcer les actions de prévention collective, à identifier les actions de préventions, à valoriser une approche intégrée de l'exposition des personnes (effets cumulés des contaminants), à mieux caractériser les inégalités environnementales de santé et à mettre en place des dynamiques territoriales. Afin d'y parvenir, ces approches sont considérées en articulation avec l'élaboration du 3^{ème} Plan National Santé

Environnement (PNSE 3). L'agriculture a d'ores et déjà engagé des actions importantes dans ce domaine : plan Ecophyto, plan Ecoantibio, mesures en faveur de la qualité de l'air...

À noter qu'en parallèle des thèmes spécifiques traités au cours des tables-rondes de la conférence environnementale, le ministère a mis en place deux instances de concertation permanente sur des enjeux structurant au plan national : le comité pour la fiscalité écologique et la commission spécialisée de modernisation du droit de l'environnement. Ces deux instances mènent des travaux dont les résultats sont très attendus par le monde agricole. ●

Le CNTE

Il s'agit du Conseil national de la transition écologique. Le CNTE est l'instance nationale de concertation et de suivi des actions du gouvernement en faveur de la transition écologique. Il est composé de 5 collèges : organisations syndicales, organisations d'employeurs, représentants des collectivités locales, associations et ONG et parlementaires. L'APCA, ainsi que les autres assemblées consulaires, y siègent également en tant qu'invités permanents.

Julien AUBRAT

Chambres agriculture France
Service agronomie environnement

QUALITÉ DE L'AIR ET AGRICULTURE

PLUSIEURS LEVIERS À ACTIONNER



© Alina Isakovitch

6

LA PRÉSERVATION ET LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DEVIENT UNE GRANDE CAUSE AUX ÉCHELLES FRANÇAISE ET INTERNATIONALE.

Pour comprendre en quoi le secteur agricole contribue à la pollution atmosphérique, quelles sont ses sources d'émissions, informer sur les cadres réglementaires français et européens et présenter les actions de plusieurs Chambres d'agriculture en région, une journée d'information et de partage d'expérience a été organisée par l'APCA le 23 septembre.

Les interactions entre l'activité agricole et les émissions de polluants atmosphériques constituent un sujet émergent pour le secteur agricole. Or celui-ci est aujourd'hui interrogé par rapport à sa contribution aux émissions de polluants atmosphériques. Les enjeux à venir se situent aussi bien au niveau local (PPA plan de protection de l'atmosphère, SRCAE schémas régio-

naux climat, air, énergie), que national avec la préparation du PREPA (plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et européen (révision de la Directive plafond d'émission). Des témoignages d'intervenants illustrent les présentations de cette journée disponibles sur le site des Chambres d'Agriculture <http://www.chambres-agriculture.fr>



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT TÉMOIGNÉ DE LEUR ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR



Elsa DELCOMBEL

Chef du service Bureau de la Stratégie Environnementale et du Changement Climatique Ministère de l'Agriculture

« Il importe de se soucier de plus en plus de la contribution du secteur agricole et des actions à mettre en place pour minimiser les phénomènes de pollution atmosphérique.

Les molécules concernées sont issues de mécanismes biochimiques et biophysiques complexes. Il est donc difficile de bien les comprendre et de trouver les bons leviers. L'ensemble des pratiques techniques à mettre en œuvre que cela soit sur les lisiers, l'utilisation d'engrais ou la combustion génère des co-bénéfices environnementaux sur d'autres secteurs comme par exemple la qualité de l'eau, le climat et la santé des agriculteurs. Il y a donc une certaine cohérence à s'y engager. »



Edwige DUCLAY

Ministère de l'Ecologie
Chef du bureau de la qualité de l'air

« Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte prévoit l'adoption d'ici fin 2015 d'un plan national de réduction des polluants atmosphériques. Ce plan constituera la stratégie du Gouvernement pour réduire les émissions polluantes dans tous les secteurs d'activité. La réglementation française se décline à différents niveaux d'actions (national, régional, local) avec la volonté d'intervenir dans tous les secteurs d'activité, à la fois sur la pollution de fond mais aussi sur les pics de pollution. Il est important que la profession agricole s'implique dans la mise en œuvre d'actions au niveau national et local ainsi que dans la définition des mesures d'urgence »

en cours de révision par les préfets. Des instructions seront adressées aux préfets pour qu'ils prennent en considération les contraintes technico-économiques spécifiques au monde agricole et retiennent les mesures les plus adaptées aux différents types d'épisodes de pollution. »



Sarah PETIARD-COLOMBIE

Chargée de mission environnement
Chambre régionale d'agriculture
Pays de la Loire

« Parmi les personnes abordant les problématiques de la qualité de l'air, il y en avait qui connaissaient bien les thématiques liées à la pollution atmosphérique sans avoir de véritables connaissances de l'agriculture et de ses contraintes et vice versa. Notre action a donc consisté à favoriser l'échange et le croisement des savoirs. Nous avons créé un groupe mixte avec Air pays de la Loire, la Dreal, l'ADEME...et des experts de chaque filière agricole, ainsi qu'un forum, en faisant intervenir l'ensemble des Instituts techniques pour travailler en étroite concertation avec nos ingénieurs des Chambres d'agriculture. Nous nous sommes ainsi rendu compte que beaucoup de choses qui ont un impact positif sur l'air sont déjà réalisées, comme la mise en place d'échangeurs de chaleur et de brumisateurs dans les élevages de volailles permettant un abattement des émissions, mais aussi l'adoption de techniques d'épandage avec pendillards, enfouisseurs qui évite la volatilisation de l'ammoniac... La diffusion de ces pratiques au plus grand nombre offre un potentiel d'amélioration sur des enjeux multiples, l'eau, l'air, l'énergie, le bien-être animal.

Des programmes régionaux existent pour le financement du conseil, de l'accompagnement technique et d'un certain nombre d'investissements. Nous souhaitons et œuvrons pour que tout ceci soit orienté de façon efficace pour les agriculteurs notamment dans le cadre du projet de développement rural régional (PDRR) et porte à terme ses fruits. »



Richard CHERRIER

Chef du Pôle Systèmes de Production Durables et Innovation
Chambre d'agriculture de Lorraine

« Nous avons commencé à travailler sur les problématiques de l'air et de l'agriculture avec la SCAR Lorraine dès 2010. Le premier constat a été que nous ne disposions que de très peu d'informations dans ce domaine. Nous avons donc débuté au préalable par un important travail bibliographique. Ceci nous a permis de déterminer un certain nombre de leviers d'actions, puis d'engager une phase d'acculturation de la profession agricole sur ce thème. Un colloque en 2013 regroupant à la fois les représentants de la profession et les organisations d'Etat concernées a ainsi été organisé. Un certain nombre de pratiques concernant le secteur polyculture élevage ont ainsi été détaillées sur les bâtiments, les couvertures de fosses, les épandages, la conduite des prairies, le développement de la méthanisation, l'autonomie fourragère et protéique pour limiter les transports de matières premières ... En juin 2014 nous avons créé un groupe stratégique agriculture et qualité de l'air, dont l'objectif est d'orienter la recherche en région sur les évolutions de pratiques agricoles, nous donner des orientations pour les expérimentations à déployer, le conseil à prodiguer et évaluer les évolutions dans le monde agricole. Un des grands enjeux est d'aborder l'agriculture et la qualité de l'air dans une approche environnementale globale et non pas compartimenter notre travail secteur par secteur (eau, air énergie...) comme nous l'avons fait jusqu'à aujourd'hui. »

Sophie Agasse

Chambre agriculture
France

Pour en
savoir plus

Les documents de cette journée ainsi que les interviews vidéos de ces intervenants seront prochainement disponibles sur le site des Chambres d'agriculture

www.chambres-agriculture.fr



Tout savoir sur l'Europe



Pour mieux appréhender le fonctionnement de l'Union européenne et vous familiariser avec les institutions européennes, la Revue des Chambres vous propose plusieurs fiches pratiques pour comprendre le rôle et le fonctionnement des principales institutions.

FICHE N° 2

LE PARLEMENT EUROPÉEN, CŒUR DÉMOCRATIQUE DE L'UE

L'institution dans les traités :

Articles 223 à 234 du TFUE précisent l'organisation et le fonctionnement du Parlement européen

Article 314 précise que le Parlement européen participe à l'élaboration du budget annuel de l'Union

Article 14 du TUE reprend les pouvoirs du Parlement européen

L'adhésion des citoyens à la construction européenne et leur participation aux grandes orientations de l'Union européenne a toujours été au cœur de l'ambition démocratique européenne. La forte abstention des dernières élections n'a fait que renforcer cet objectif et le rendre plus important. Et pourtant, depuis 1979 et l'élection des députés européens au suffrage universel direct, le Parlement européen n'a cessé d'être le garant et le symbole d'une démocratisation croissante des institutions européennes. L'institution parlementaire a connu plusieurs évolutions depuis la création de la première assemblée parlementaire européenne en 1951 jusqu'à la reconnaissance avec le traité de Lisbonne, du rôle de co-législateur du Parlement européen.

RÔLE & MISSIONS

Comme un symbole, le Parlement européen est installé au cœur du quartier européen de Bruxelles, à l'image de son rôle central au sein du triangle institutionnel tout en conservant son siège à Strasbourg, symbole de la réconcilia-

Institution :
Parlement européen
Date de création : 1962
Localisation :
Bruxelles et Strasbourg
Président :
Martin Schulz



tion Franco-Allemande. Arène politique dans laquelle s'expriment les inquiétudes et les espoirs des 500 millions de citoyens européens, le Parlement européen porte la légitimité démocratique de l'Union européenne.

Les traités successifs ont donné à cette assemblée plus de légitimité et de pouvoirs :

- **pouvoir législatif** : co-législateur dans la majorité des domaines de politiques publiques,
- **pouvoir budgétaire** : possibilité de valider ou rejeter le budget annuel définitif de l'Union européenne,
- **pouvoir de contrôle** : moyens d'information à disposition du Parlement (questions, rapports et pétitions, commissions d'enquête) et possibilité de censurer la Commission européenne.

COMPOSITION & ORGANISATION

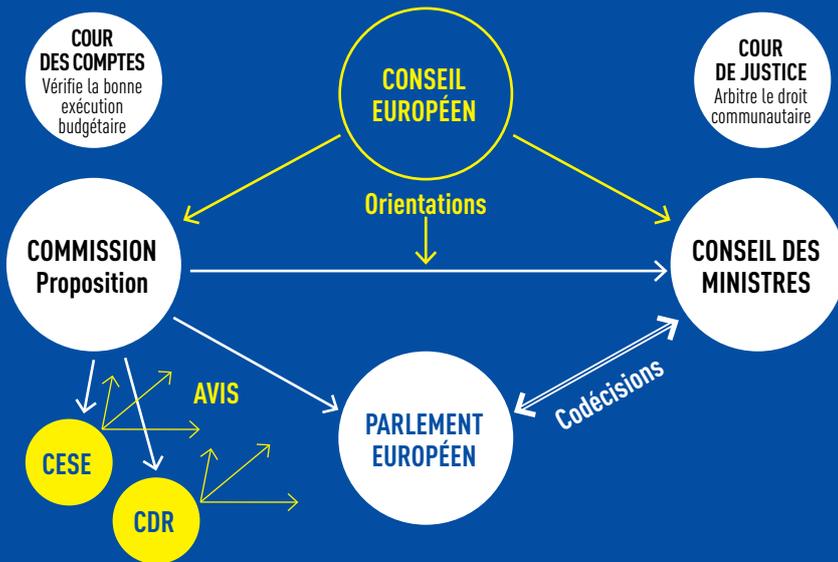
Depuis le traité de Lisbonne de 2009, le Parlement européen est composé de 751 députés élus pour 5 ans au sein des 28 pays de l'Union européenne. La France compte 74 représentants élus au sein de 8 circonscriptions interrégionales. Malgré cette représentation, la France risque de perdre en influence puisque seuls 33 d'entre eux siègeront dans les deux groupes politiques (PPE et S&D) les plus importants en nombre et essentiels aux compromis. Institution hautement politisée, le Parlement européen est composé de 7 groupes politiques.

Le groupe de centre-droit PPE est le plus important en nombre de représentants devant le groupe des socialistes et

8



Arène politique dans laquelle s'expriment les inquiétudes et les espoirs des 500 millions de citoyens européens, le Parlement européen porte la légitimité démocratique de l'Union européenne



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

- Affaires étrangères
- Droits de l'homme
- Sécurité et défense
- Développement
- Commerce international
- Budgets
- Contrôle budgétaire
- Affaires économiques et monétaires
- Emploi et affaires sociales
- Environnement, santé publique et sécurité alimentaire
- Industrie, recherche et énergie
- Marché intérieur et protection des consommateurs
- Transports et tourisme
- Développement régional
- Agriculture et développement rural
- Pêche
- Culture et éducation
- Affaires juridiques
- Libertés civiles, justice et affaires intérieures
- Affaires constitutionnelles
- Droits de la femme et égalité des genres
- Pétitions

progressistes (S&D). Ces deux groupes n'ont plus la majorité absolue au Parlement et cet éparpillement des voix aura des conséquences dans la construction des majorités et le travail parlementaire marqué par le compromis.

Pour la nouvelle mandature, le travail parlementaire du Parlement européen s'organise autour de 20 commissions thématiques permanentes dans lesquelles siègent entre 25 et 71 députés. Parmi elles, les Commissions « Agriculture et développement rural », « Environnement, santé publique et sécurité alimentaire » seront particulièrement suivies par les Chambres d'agriculture car leurs travaux auront des impacts majeurs sur l'agriculture européenne. Des commissions temporaires, des délégations permanentes avec des parlements nationaux ou organisations internationales, ainsi que des commissions d'enquête peuvent également être créées.

UN FONCTIONNEMENT PAR COMPROMIS

Dans son travail, chaque député européen doit composer entre les positions nationales reçues de son Etat et son orientation politique validée par les

électeurs. Exercer un mandat de député européen n'est donc pas chose aisée et peut s'apparenter à un jeu d'équilibriste pour rechercher des majorités, influencer et contribuer à la production parlementaire.

Dans une institution marquée par la recherche permanente de compromis, l'assiduité, la compétence et la persévérance sont des atouts majeurs pour ceux qui souhaitent faire aboutir leur(s) dossier(s). Le corollaire de ces atouts peut être le manque de visibilité de ces élus, dans leurs capitales et vies politiques nationales.

PRIORITÉS DE TRAVAIL DU PARLEMENT EUROPÉEN

Les priorités du Parlement européen sont calquées sur celles du Conseil et de la Commission européenne. Les membres de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural devront notamment se pencher sur la réforme des fruits et légumes ou sur la nouvelle réglementation de l'agriculture biologique. Les actualités internationale et européenne sollicitent également les députés que ce soit sur l'embargo russe ou sur les volets agricoles des négociations commerciales (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, accord UE/Mercosur...). Concernant la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la sécurité alimentaire, plusieurs sujets importants sont déjà inscrits à son agenda, parmi lesquels l'intégration des priorités environnementales dans



Vote concernant la réforme de la PAC

les politiques économiques et budgétaires, la reprise du paquet « qualité de l'air » ou encore le débat récurrent sur les OGM.

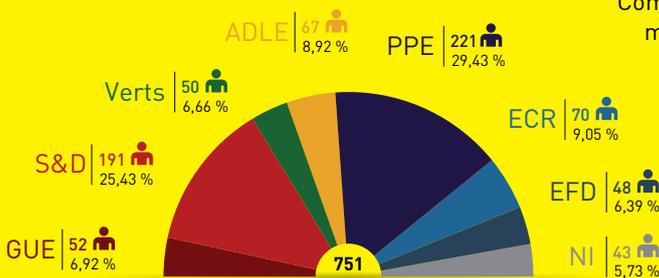
RELATIONS ENTRE LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LES PARLEMENTS NATIONAUX

Des relations de coopération se sont développées avec les traités successifs. Avec le transfert de compétences jusque-là dévolues aux Parlements nationaux d'un côté et le renforcement du Parlement européen de l'autre, le rôle des parlements nationaux a fortement évolué dans l'élaboration des politiques publiques. Plusieurs instruments de coopération existent : les conférences des présidents des assemblées parlementaires de l'Union européenne au cours desquelles se réunissent les Présidents du Parlement européen et des Parlements nationaux, les rencontres parlementaires, les Conférences des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne, etc...

Justin Lallouet et Sylvain Lhermitte

Chambres d'agriculture France Service Europe et action internationale

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS 2014



Source : Parlement européen

PREMIER PRODUCTEUR EUROPÉEN DE VIANDE DE VOLAILLES, LA FRANCE RECULE À L'EXPORTATION



Le secteur français de la viande de volailles se caractérise par un curieux paradoxe. Alors qu'il occupe le premier rang en termes de production, il enregistre depuis de nombreuses années des pertes de parts de marché à l'exportation.

1,7 million de tonnes
de volailles abattues en
France

1^{er} producteur européen

2^{ème} viande
la plus consommée
en France

10

Sur le marché mondial, la concurrence sur le secteur de la viande de volailles s'est intensifiée en particulier depuis les accords de Marrakech. Pour les régions produisant ce type de viande, l'emploi et la dynamique des territoires sont en jeu. Cela d'autant plus que des menaces supplémentaires pourraient peser sur l'avenir de ce secteur, avec la signature d'un accord transatlantique Etats-Unis/Union européenne.

La production française de volailles est géographiquement très concentrée. En 2011, les deux régions Bretagne et Pays-de-la-Loire rassemblent 55 % des effectifs de poulets de chair et 70 % de ceux de dindes et dindons. Bretagne et Pays-de-la-Loire regroupent également 55 % de la production d'œufs de consommation.

PRODUCTION DE VOLAILLES DANS L'UE : L'ÉCART SE RESSERRE AVEC LA POLOGNE

La production de volailles en France est relativement stable depuis 2006. Avec environ 1,7 million de tonnes de volailles abattues, la France reste, pour l'instant, le premier pays producteur de l'UE, devant le Royaume-Uni (1,66 Mt en 2013) et la Pologne (1,65 Mt en 2013¹). La forte progression de la production polonaise constitue un fait significatif méritant d'être retenu : elle a en effet quasiment doublé entre 2003 et 2013 et les trois principaux producteurs européens sont aujourd'hui très proches en termes de volumes abattus.

Les abattages de volailles en France correspondent essentiellement à la production de poulets (60 % des volumes). Les dindes et dindons représentent un peu moins de 20 %, les canards 15 % et les autres volailles environ 5 %. La hausse de production de poulets légers produits pour le « grand export » et le recul de la production de dinde expliquent la part croissante du poulet dans la production française de volailles ces dernières années. Ce poulet « export » est essentiellement produit en Bretagne alors

que les poulets sous signe officiel de qualité (label rouge ou bio) sont davantage produits dans les régions du Sud. La production de poulets (et coquelets) inscrits dans une démarche de qualité concerne en effet plus de la moitié des volumes en Aquitaine, en Midi-Pyrénées et en Rhône-Alpes. Début 2014, les abattages de poulet sous signe de qualité se maintiennent contrairement à ceux du poulet standard. Sur les huit premiers mois 2014, les abattages de volailles en France diminuent de 3 % en tonnage, sous l'effet de la baisse de ceux de poulets « export ».



Depuis 2014, les abattages de poulets sous signe de qualité se maintiennent contrairement à ceux du poulet standard. Ici production de label rouge

1 - source Eurostat

CONSOMMATION : UNE VIANDE PEU CHÈRE, DE PLUS EN PLUS SOLLICITÉE

La viande de volailles est depuis 2012 la deuxième viande la plus consommée en France. Après avoir progressé jusque dans les années 90, la consommation individuelle de viande de volailles se stabilise dans un contexte où la consommation des autres principaux types de viande diminue (graphique 1). Le poulet tient également une place prépondérante dans la consommation de volailles en France. Il représente 62 % de la consommation indigène brute en 2013 contre 20 % pour la dinde 20 % ou 12 % pour le canard.

Sur le premier trimestre 2014, la consommation calculée par bilan², continue de progresser, sous l'effet de l'augmentation des achats en restauration hors foyer. Un des atouts de la viande de volailles est son prix relativement faible. Avec en moyenne 7,8 €/kg en 2013, les prix d'achat par les ménages de la viande de volailles (à laquelle il faut ajouter les produits élaborés) sont parmi les moins élevés, juste après le porc frais (7,3 €/kg)³. Mais les prix au consommateur ont fortement augmenté depuis 2006 avec la répercussion de la hausse des prix des céréales et donc de l'alimentation animale.

La consommation française se caractérise par une part importante de poulets entiers dans les achats des ménages : 31 % contre environ 10 % en Italie, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Ce mode de consommation permet au consommateur de mieux mesurer l'origine et



Secteur volailles du marché du Rungis.

© Cerdon C. Herault

le mode de production du produit (Label Rouge en particulier) et a favorisé les volailles françaises protégées par des certifications de qualité. Cependant, les découpes et les élaborés de volailles représentent une part croissante dans les achats des ménages. Or, seuls 14 % des découpes de poulet achetées sont issues de la production Label Rouge ou Agriculture Biologique, contre 64 % pour le poulet vendu entier. Les nouveaux modes de consommation fragilisent la filière française et la part de la production nationale dans la consommation française de volailles a diminué. Depuis 2011, les importations représentent 40 % de la consommation française de poulet⁴.



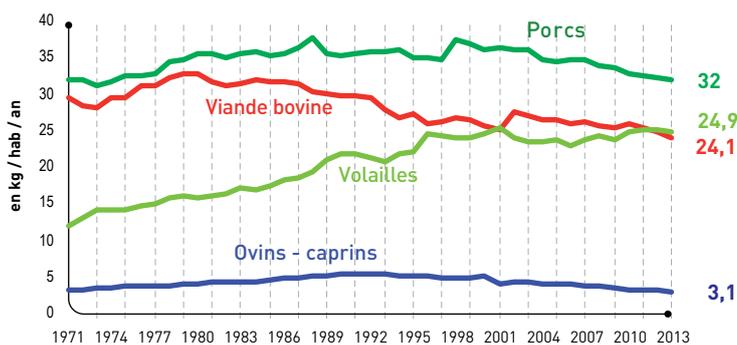
La consommation française se caractérise par une part importante de poulets entiers dans les achats des ménages

MARCHÉ MONDIAL : LA FRANCE DISTANCÉE

La viande de volailles est celle qui est la plus échangée dans le monde (graphique 2). Les échanges mondiaux de viande de volailles sont largement dominés par le poulet (plus de 90 % des tonnages versés sur le marché mondial) et très loin derrière par la dinde (6 % des flux commerciaux). Les deux principaux exportateurs mondiaux de viande de volailles (catégorie viandes brutes) sont depuis la fin des années 90 les Etats-Unis et le Brésil, ce dernier ayant même supplanté les exportateurs américains au tout début 2000. Sur une décennie, les exportations brésiliennes ont quadruplé. Cela n'a pas été sans répercussion sur la filière volailles en France, notamment en matière de concurrence sur les pays tiers, le Brésil s'étant lancé à la conquête du Moyen-Orient, de la Chine, mais aussi de l'Afrique du Sud, de la Russie et plus récemment du Venezuela. Le poulet entier congelé et les découpes également congelées dominent les exportations brésiliennes de volailles.

Concernant l'UE, l'application des accords de Marrakech signés en 1994 a exercé des répercussions significatives sur ses exportations de viande de volailles. Le recul des ventes sur

1 Consommation individuelle de viandes en France



2 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

source : FranceAgriMer

2 - Approche globale au niveau du territoire qui évalue la consommation à partir des disponibilités auxquelles sont déduites les exportations (abattages + importations - exportations). Les éventuelles variations de stocks sont également comptabilisées.

3 - FranceAgriMer, d'après Kantar Worldpanel

4 - Sur la filière volaille, se reporter à G-P. Malpel, M. Marigeaud, S. Mart (2014), La filière volaille de chair, CGAAER, Ministère de l'agriculture, mars.

●●● les marchés tiers s'enclenche dès la fin de la décennie 1990. L'érosion des parts de marché de l'UE sur des zones comme le Moyen-Orient tient également à d'autres facteurs. Les parités du dollar et du real brésilien, les crises sanitaires ainsi que la baisse des restitutions européennes ont constitué des causes aggravantes pour les exportations européennes. Toutefois, les exportations européennes se sont redressées depuis 2008 en raison notamment de la dynamique de la demande mondiale, les parts de marché se situant aux alentours de 15 %.

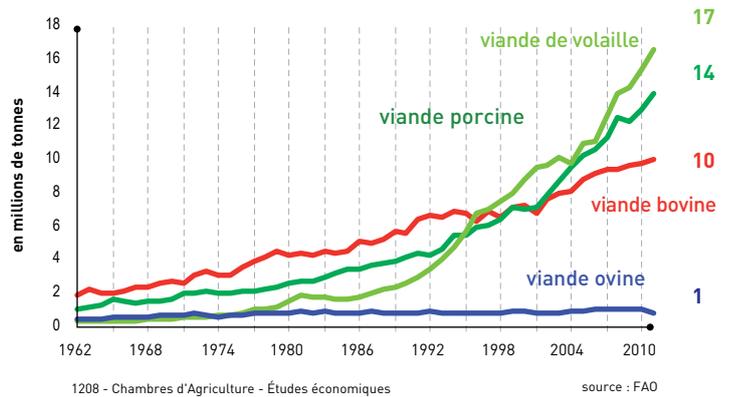
La filière volailles en France connaît quant à elle un sérieux revers depuis la fin de la décennie 1990. L'excédent commercial qui gravitait autour de 1 milliard d'€ a fondu, pour descendre à seulement une centaine de millions en 2012. Sur les sept premiers mois de l'année 2014, les exportations françaises de viande de volailles ont reculé de 11 % en volume par rapport à la même période de 2013 (-12 % pour le poulet). En valeur, le repli est de près de 15 %. Les importations ont augmenté de près de 3 %, celles en provenance des pays tiers représentant près de 12 % de la hausse globale. Alors que la France dégagait encore un excédent de 50 millions d'€ sur les sept premiers mois de l'année 2013, elle enregistre en 2014 un déficit de près de 66 millions d'€ (graphique 3).

L'évolution des échanges français de viande de volailles constitue un sujet de préoccupation. D'abord en raison de la croissance de la consommation mondiale. Les projections à l'horizon 2023

établies par l'OCDE et la FAO indiquent en effet que la volaille tirera vers le haut la croissance des échanges mondiaux de viandes. L'Asie et l'Afrique seront des zones où cette consommation connaîtra une réelle dynamique⁵. Les producteurs français ont par conséquent une opportunité pour déployer une stratégie visant à (re)conquérir de tels marchés. Stratégie collective de filière, politique publique nationale et européenne doivent se combiner pour rétablir la compétitivité de la volaille française sur les marchés tiers.

Ensuite parce que, comme cela a été indiqué plus haut, deux régions représentent plus de 50 % des effectifs de poulet de chair. Ce sont donc des emplois directs et indirects qui peuvent être ou préservés ou augmentés si les exportations françaises redémarraient, et tout particulièrement pour la Bretagne. Dans cette région, les poulets de chair et coquelets représentaient en 2013 près de

2 Commerce mondial des viandes en volume



Un marché international très concurrentiel

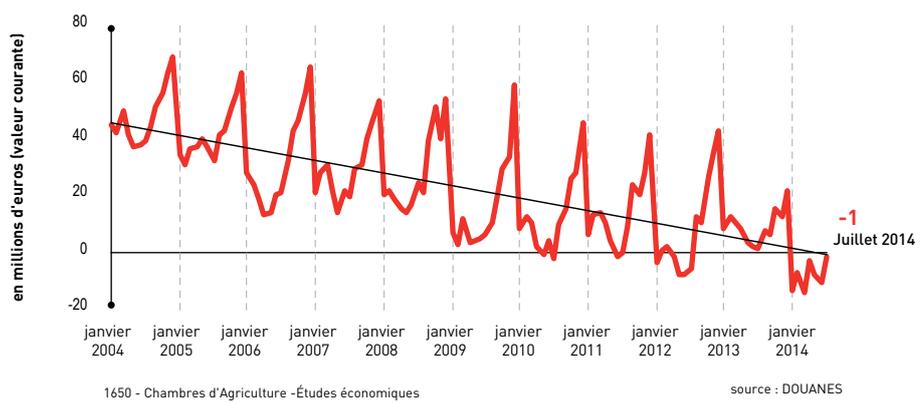
Les deux principaux exportateurs mondiaux en volailles sont les Etats Unis et le Brésil. Le Brésil a quadruplé ses exportations en une décennie.

34 % de la production nationale (556 000 tonnes de volailles sont abattues en Bretagne, 7 000 étant sous signes de qualité). Le défi pour la Bretagne est donc de monter en gamme. Les emplois salariés totaux dans la filière viande de volailles se sont élevés en 2013 à quelque 18 620, comprenant l'amont (2 140), la production elle-même (5 420) les industries de la transformation (8 410) auxquels il faut ajouter les emplois de services et ceux liés aux organismes divers.

Reste de plus à anticiper les conséquences qu'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis occasionnerait sur la viande de volailles. Les Etats-Unis cherchent en effet à élargir leurs débouchés en viande de poulet, et notamment sur l'Union européenne. ●

Viviane Pons-Thévenot
Thierry Pouch
Chambres d'agriculture France
DEAT-SERP

3 Solde agroalimentaire - Volailles



5 - Se reporter à OCDE-FAO, Perspectives agricoles 2014-2023, Paris, 2014.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN PLEINE DISCUSSION

Le projet loi pour la transition énergétique et la croissance verte (PLTECV) est actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Travaillée depuis plusieurs mois suite aux conclusions du débat national, cette loi doit jeter les bases d'un nouveau modèle énergétique pour la France. Cet article fait le point sur le projet de loi, tel qu'amendé par la Commission spéciale de l'Assemblée Nationale. Il est donc encore amené à évoluer.

POURQUOI UNE LOI SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

La transition énergétique est motivée par plusieurs enjeux : la lutte contre le changement climatique, l'indépendance énergétique, la compétitivité des entreprises, le pouvoir d'achat... Mais, c'est avant tout un enjeu économique de taille, puisqu'en 2012, la facture énergétique de la France s'est établie à près de 70 milliards d'euros (dont 80 % pour le pétrole) (cf. article revue 1027 novembre 2013 : PLTE page 28). La loi a donc pour ambition de créer un nouveau modèle de croissance « verte » basé sur les économies d'énergie, et plus largement l'usage efficace des ressources naturelles, ainsi que le développement des énergies renouvelables.

70
milliards d'euros
Facture énergétique
de la France

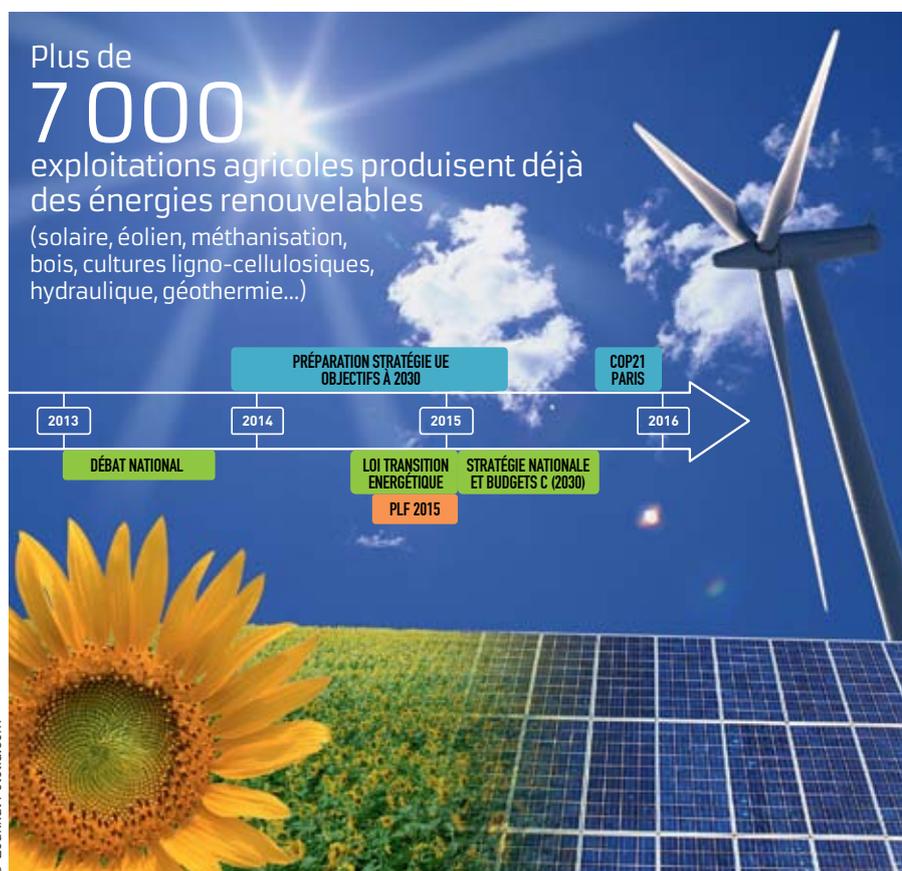
QUEL STATUT ET CALENDRIER DE LA LOI ?

La loi sera une loi de programmation, c'est-à-dire une loi qui définira un cadre, des objectifs et des outils. Elle remplacera la précédente loi de Programme fixant les orientations de la politique énergétique de 2005 (dite loi POPE) et complètera ou modifiera les lois Grenelle. Décalé à plusieurs reprises, le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte a été présenté, après avis des instances, en conseil des ministres le 30 juillet 2014. Étudié en procédure accélérée (une seule lecture par Assemblée), il a été voté par l'Assemblée Nationale le 14 octobre et devrait être voté au premier trimestre 2015. En effet, le calendrier de la loi est la fois lié au calendrier européen et international dans la perspective de la conférence sur le climat à Paris 2015 (COP21) et à celui de la loi de finances quant aux moyens alloués à la transition énergétique.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES MESURES ?

La loi définit d'abord des nouveaux objectifs sur l'énergie et les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) aux horizons 2030 et 2050. Elle crée deux nouveaux outils pour gouverner la trajectoire de la France pour atteindre ces objectifs :

- > une stratégie nationale bas carbone, qui comprendra les orientations générales et sectorielles, et des budgets carbone, qui seront des plafonds d'émissions de gaz à effets de serre (GES) sur 5 ans, ●●●



> la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui sera l'outil de pilotage du mix énergétique, comprenant notamment les objectifs de développement et moyens alloués par filière.

Des mesures incitatives et obligatoires sont prévues pour la rénovation énergétique des bâtiments. Le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE) va évoluer vers un système déclaratif pour alléger son fonctionnement administratif. Il est amené à monter en puissance sur la 3^{ème} période (2015-2017) avec un objectif de 660 TWh d'économies d'énergie.

En lien avec les nouvelles règles européennes¹, le dispositif de soutien aux énergies renouvelables va être revu progressivement avec des tarifs basés sur la vente sur le marché et l'attribution d'une prime (complément de rémunération). La loi encourage par ailleurs l'ouverture du capital des projets d'énergie renouvelable aux collectivités et citoyens.

Un volet qualité de l'air a été intégré à la loi pour décliner les obligations liées à la directive PEN (cf. article Air Pur pour l'Europe, mars 2014). Ainsi, un « programme de réduction des émissions des polluants atmosphériques » (PREPA) sera établi avec des objectifs aux horizons 2020 et 2030, en particulier pour l'ammoniac.

La loi définit le concept d'économie circulaire comme un mode de consommation sobre et efficace des ressources et matières premières, favorisant le recyclage et la réutilisation de produits et déchets. Elle transcrit également de nouveaux objectifs et principes pour la réduction, la gestion et le traitement des déchets, notamment organiques.

La loi définit la notion de Territoires à Energie Positive (TEPOS), qui tendent vers un équilibre local entre production et consommation d'énergie. Elle prévoit la généralisation d'ici 2019 des plans climat pour les intercommunalités regroupant plus de 20 000 habitants avec l'introduction d'un volet « air » (Plan Climat Air Energie Territoire). Par ailleurs, les intercommunalités voient leurs compétences renforcées dans la maîtrise de l'énergie et la gestion des réseaux, en particulier de chaleur et d'électricité.

EN QUOI L'AGRICULTURE ET LA FORÊT SERONT CONCERNÉES ?

L'agriculture et le secteur forestier sont concernés

- > via la fixation d'objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de polluants atmosphériques par « grands secteurs »,
- > via des actions sectorielles sur l'énergie, les GES et la qualité de l'air dans les documents de planification aux échelles nationale et territoriale
- > via les priorités retenues pour la programmation pluriannuelle de l'énergie sur les objectifs et les investissements fléchés par filière d'énergie

- > par rapport à 1990, diminution de 40 % des émissions de GES en 2030 et de 75 % en 2050
- > par rapport à 2012, réduction de 30 % de la consommation d'énergie fossile en 2030 et diviser par deux la consommation d'énergie finale en 2050
- > porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation d'énergie finale en 2020 et à 32 % en 2030
- > réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025

> via les modalités d'application des nouveaux modes de soutien et de construction de projets d'énergies renouvelables, électriques en particulier. ●

AGRICULTURE, FORÊT ET ÉNERGIES RENOUVELABLES (CHIFFRES 2010)



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT ACCOMPAGNÉ LES AGRICULTEURS SUR PLUS 100 UNITÉS DE MÉTHANISATION

| | | | |
|---|--|--|--|
| La biomasse représente 60 % des énergies renouvelables consommées en France, soit 13 Mtep , et 80 % de l'effort pour atteindre les objectifs de 2020, soit +11 Mtep | Les principales filières de valorisation de la biomasse sont les biocombustibles (11 Mtep), les biocarburants (2 Mtep) et le biogaz (0,35 Mtep) | Plus de 7 000 exploitations agricoles produisent déjà des énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, bois, cultures ligno-cellulosiques, hydraulique, géothermie...) | Les Chambres d'agriculture ont accompagné les agriculteurs sur plus de 2 000 installations photovoltaïques, 500 projets bois énergie et 100 unités de méthanisation |
|---|--|--|--|

© Philippe Touchais APCA

¹ - Lignes directrices de la Commission Européenne sur les aides d'Etat à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020, adoptées le 9 avril 2014

Pour en savoir Plus
www.developpement-durable.gouv.fr/-La-transition-energetique-pour-la-.html

Philippe TOUCHAIS
 Chambres d'agriculture France
 Service Agronomie et Environnement



LA PAC : TOUT SAVOIR SUR LES AIDES



Volume 2 : Les aides du 2nd pilier

UN VOLUME 3
SERA BIENTÔT
PUBLIÉ SUR LA
RÉGULATION DES
MARCHÉS

CE DOSSIER
A ÉTÉ COORDONNÉ PAR :
Anne LEMAIRE Chambres
d'agriculture France

AVEC LA PARTICIPATION
RÉDACTIONNELLE DE :

Jérôme MORIN
Aurélien ESPOSITO
Valérie GEHLÉ
Audrey RIMBAUD
Aurélien TROUILLIER

Crédits photo
Bellot N, CA Ariège - Bonnard
M, CA Vendée - Boyer J CA
Pyrénées Atlantiques - CA Pas de
Calais - Simonnet D. CA Vendée
- Coulais J, CA Vendée - Fotolia.
com - gparigot - Hostalnou, CA
Rousillon - Lamoureux J, CA Vienne
- Lazier D, Eure et Loir - Pasquet T -
Renaudie C, CA Tarn

16 NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS : DES CHANGEMENTS
ET DES OPPORTUNITÉS POUR L'AGRICULTURE ET LES TERRITOIRES RURAUX !
Jean-Louis CAZAUBON, Vice-président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture
Président de la Commission Territoires

17 2014 - 2020 : UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LE PILIER 2 ET LES FONDS EUROPÉENS

20 LE CONTENU DU PILIER 2 : DES SOUTIENS DIRECTS OU INDIRECTS

23 LES DISPOSITIFS DU PILIER 2 :
POUR UNE AGRICULTURE INNOVANTE ET DE QUALITÉ

24 POUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRÉSENTES SUR TOUT LE TERRITOIRE

25 POUR UNE AGRICULTURE DOUBLEMENT PERFORMANTE

27 POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES FORÊTS

27 POUR UNE AGRICULTURE ACTRICE DANS LES TERRITOIRES

28 POUR DES TERRITOIRES RURAUX ATTRACTIFS

29 TÉMOIGNAGES : GOUVERNANCE ET IMPORTANCE DU SECOND PILIER





Jean-Louis CAZAUBON

Vice-président de l'Assemblée
permanente des Chambres
d'agriculture
Président de la Commission
Territoires

16

NOUVELLE PROGRAMMATION DES FONDS EUROPÉENS :

des changements et des opportunités pour l'agriculture et les territoires ruraux !

Une nouvelle période de programmation s'ouvre pour les fonds européens. Elle a fait l'objet de longs débats qui ont reporté la mise en œuvre d'un an et imposé des mesures de transition pour 2014. Et ce n'est pas terminé ! Les discussions entre la Commission européenne, l'Etat et les Régions sur les programmes de développement rural se poursuivent. L'adoption définitive des programmes qui conditionne l'attribution des financements est annoncée pour la fin de l'année.

Cette nouvelle programmation s'inscrit dans un cadre renouvelé au niveau européen pour mieux répondre aux enjeux de la stratégie « Europe 2020 » en faveur de l'emploi, de l'innovation, de la transition énergétique. Cela se traduit par une nouvelle approche interfonds entre le FEADER pour le développement rural, les fonds structurels pour la politique régionale et le FEAMP pour la pêche. Pour les Chambres d'agriculture, cela doit être l'occasion de renforcer les synergies d'actions entre les fonds pour assurer un développement équilibré de tous les types de territoires urbains, ruraux, périurbains. Les fonds structurels doivent ouvrir des perspectives à tous les acteurs et financer des projets structurants dans tous les territoires. Le FEADER doit, en priorité, consolider l'investissement dans le secteur agricole et les projets qui lient l'agriculture aux territoires. Il n'a pas vocation à financer de gros projets d'aménagement dans les zones rurales.

Au niveau national, une nouvelle gouvernance est mise en place. Ce sont maintenant les Conseils régionaux qui sont autorité de gestion pour des programmes de développement rural régionaux. Les Chambres d'agriculture ont toujours été attentives à ce que certains dispositifs continuent d'être cadrés au niveau national pour assurer un développement équilibré et harmonieux de l'ensemble du territoire. Ce sera le cas notamment de l'ICHN et des aides à l'installation et nous nous en félicitons. Par contre, des inquiétudes persistent sur la mise en œuvre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et la sélection des bénéficiaires des dispositifs de modernisation qui sont des leviers essentiels pour les filières et les autres secteurs économiques. Autre inquiétude, l'adaptation prévue de la MAEC Grandes cultures aux zones intermédiaires ne suffira pas à résoudre les problèmes économiques des exploitations dans ces zones.

Le transfert du FEADER aux Régions permettra d'accroître l'efficacité de nouvelles mesures liées à l'innovation et au développement territorial et offrira de nouvelles opportunités pour financer des projets de développement et de filières territorialisées dans les territoires ruraux. Il appartient aux Chambres d'agriculture de s'organiser à l'échelle régionale pour s'en saisir et accompagner le développement de projets porteurs d'emploi et de développement pour l'agriculture et les territoires.

Les filières territorialisées que nous accompagnons que ce soit dans le domaine de la production agricole et de l'alimentation ou de la production d'énergies renouvelables répondent pleinement à ces enjeux d'emploi et de développement économique mais aussi de transition énergétique. L'innovation est une des priorités de l'agriculture. Il y a dans ce secteur des gisements d'emplois et des porteurs de projets qui peuvent valoriser l'économie territoriale. Malgré les difficultés conjoncturelles, je suis persuadé que l'agriculture a un avenir car beaucoup de ressources renouvelables du futur proviendront de ce secteur. Nous devons nous positionner pour élargir à ces nouvelles opportunités de financements qui répondent parfaitement à nos problématiques. A nous de convaincre les décideurs pour qu'il en soit ainsi ! ●

2014 - 2020

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LE PILIER 2 ET LES FONDERS EUROPÉENS

Le Pilier 2 de la PAC aussi appelé politique de développement rural est financé par le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et mis en œuvre au travers de programmations pluriannuelles de sept ans. Une nouvelle période de programmation s'est ouverte pour 2014 - 2020. Sa mise en œuvre devrait être effective début 2015. Des modalités de transition ont été déployées pour 2014.



© Parlement Européen

17

L'architecture de programmation proposée par l'Union européenne pour 2014 -2020 vise à renforcer les synergies entre la politique de développement rural et deux autres politiques européennes faisant également l'objet de programmations pluriannuelles :

- > la politique de cohésion financée par le Fonds européen pour le développement régional (FEDER) et le Fonds social européen (FSE) et qui vise à réduire des inégalités de développement entre régions de l'Union,
- > la politique de la pêche financée par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Cela se traduit par la mise en place d'un cadre stratégique commun interfonds qui doit permettre de renforcer la complémentarité d'action de ces trois poli-

tiques dans les territoires européens, afin de répondre aux objectifs de la stratégie de l'Union européenne « Europe 2020 » en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et de transition énergétique.

ENVIRON 15,5 MILLIARDS D'EUROS SUR 7 ANS POUR LA FRANCE

Pour 2014 - 2020, l'enveloppe européenne FEADER totale s'élève à 85 milliards d'euros. La France recevra 11,5 milliards d'€ de FEADER répartis entre les régions de l'Hexagone et d'Outre-mer contre environ 7 milliards pour la période précédente. À cette enveloppe s'ajoutent environ 5 milliards de cofinancements nationaux, soit un financement total de 15,5 milliards pour le Pilier 2.

LA DÉCLINAISON DE LA NOUVELLE APPROCHE INTERFONDS AU NIVEAU EUROPÉEN

Le cadre stratégique interfonds définit onze objectifs thématiques. Le FEADER doit également répondre à six priorités spécifiques (voir tableau).

Un règlement interfonds précise des règles et dispositifs communs aux différents fonds : mise en place d'un partenariat national pour préparer et suivre la programmation, conditions ex ante, mesure de la performance, élaboration et suivi des programmes, règles d'éligibilité, outils pour le développement territorial.

Des règlements propres à chaque fonds précisent leurs dispositifs de soutien spécifiques. ●●●

Objectifs thématiques interfonds et priorités de l'UE pour le FEADER

| 11 objectifs thématiques interfonds | 6 priorités pour le FEADER |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> > Recherche, développement, innovation > Technologies de l'information et de la communication > Compétitivité des petites et moyennes entreprises > Transition vers une économie bas carbone > Adaptation au changement climatique et prévention des risques > Protection et préservation de l'environnement et du patrimoine > Infrastructures de transport > Emploi > Inclusion sociale > Education et formation > Renforcement de la capacité administrative | <ul style="list-style-type: none"> > Transfert de connaissances et innovation > Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité, promotion des technologies agricoles innovantes et gestion durable des forêts > Organisation de la chaîne alimentaire, bien-être des animaux et gestion des risques en agriculture, > Restauration et préservation des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie > Utilisation efficace des ressources et transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques > Inclusion sociale, réduction de la pauvreté et développement économique dans les zones rurales |

PARMI LES 11 OBJECTIFS THÉMATIQUES INTERFONDS, FAVORISER LA RECHERCHE, LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION

© Budimir Jevtic - Fotolia.com



ÉCLAIRAGES ET ZONES D'INCERTITUDES

Quelles sont les informations communiquées dans ce dossier ?

Eclairages sur la nouvelle architecture et le contenu des aides du Pilier 2 pour 2014 – 2020.

Y a-t-il des informations qui ne sont pas encore stabilisées sur le Pilier 2 ?

Le cadre national et les programmes régionaux sont en cours de modifications suite aux observations transmises par la Commission européenne sur les premières versions. Ces modifications peuvent concerner la définition des dispositifs et la répartition de l'enveloppe financière entre mesures. L'adoption définitive est prévue fin 2014 – début 2015.

Et sur le soutien du Pilier 1 ?

Des éclairages ont été apportés dans la revue « Chambres d'agriculture » n° 1035 d'août-septembre. Ont été abordés : des éclairages réglementaires sur l'aide découplée, les aides couplées et le paiement au jeune agriculteur, l'admissibilité aux aides, les conditions d'accès au dispositif de régime de paiement de base.

Et sur les outils de régulation de marché ?

Des éclairages seront apportés dans une prochaine revue sur les outils de gestion de crise et d'intervention sur les marchés.

27 PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAUX, PORTÉS PAR LES CONSEILS RÉGIONAUX SONT EN COURS DE DISCUSSION AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE AVANT D'ÊTRE ADOPTÉS OFFICIELLEMENT.

© Matveeff fotolia.com

Au niveau national, le cadre européen se décline au travers :

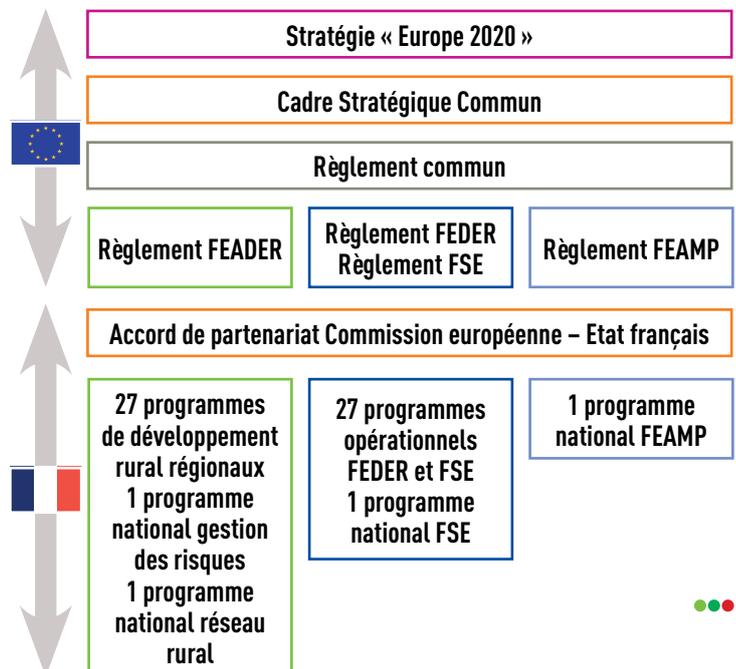
- > d'un document stratégique : l'accord de partenariat Commission européenne – Etat qui précise notamment les modalités d'articulation entre les différents fonds pour répondre à la stratégie de l'UE,
- > de documents opérationnels : les programmes de développement rural et les programmes opérationnels FEDER et FSE qui précisent les mesures mises en œuvre.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL EN FRANCE : LE CHOIX DE PROGRAMMES RÉGIONAUX

La France a fait le choix d'une programmation régionalisée. 27 programmes de développement rural régionaux, portés par les Conseils régionaux sont en cours de discussion avec la Commission européenne avant d'être adoptés officiellement. Plusieurs mesures demeurent toutefois cadrées au niveau national : l'ICHN, les aides à l'installation, les mesures agro-en-

vironnementales et climatiques (MAEC) et les dispositifs liés à la prédation. Les autres mesures, en particulier les soutiens à l'investissement sont entièrement mises en œuvre par les régions. Le réseau rural français et la gestion des risques intégrée au Pilier 2 font l'objet de deux programmes nationaux spécifiques, indépendants des 27 programmes régionaux.

Architecture de la programmation 2014-2020



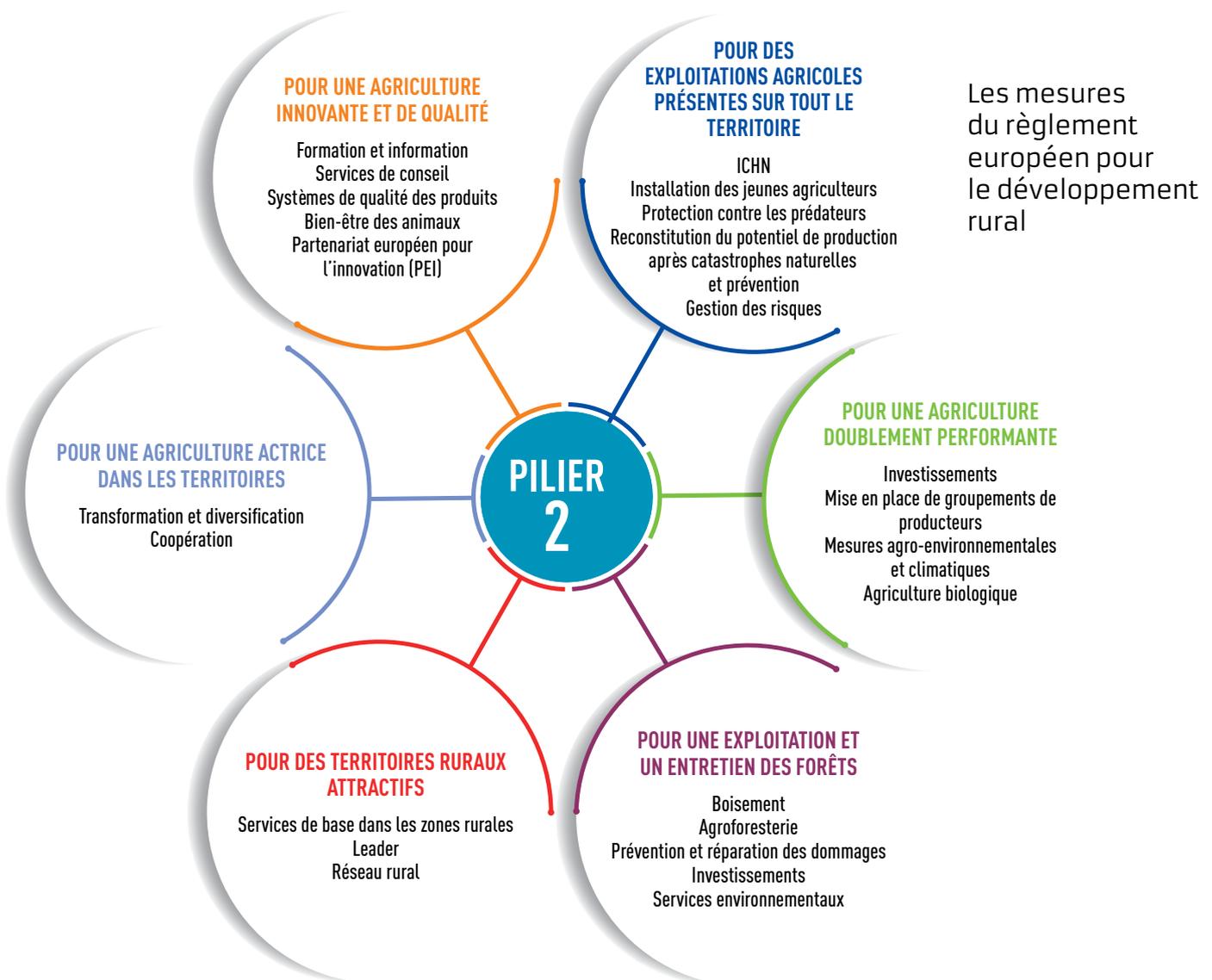
LE CONTENU DU PILIER 2

DES SOUTIENS DIRECTS OU INDIRECTS

Le règlement européen pour le développement rural décrit les mesures pouvant être financées par le FEADER. Certains soutiens peuvent être versés directement aux exploitations agricoles, d'autres leur sont profitables plus indirectement.

Certains dispositifs bénéficient directement aux exploitations agricoles : c'est le cas de l'Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), des aides à l'installation, du soutien aux investissements ou encore des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et du soutien à l'agriculture biologique. D'autres financent des services de formation ou de conseil aux agriculteurs. Certains soutiennent des projets collectifs dans les territoires ruraux comme la mesure coopération ou les projets Leader. L'accent est également mis sur l'innovation en particulier au travers de la mise en place du Partenariat européen pour l'innovation (PEI). Le Pilier 2 intègre enfin des dispositifs de soutien au secteur forestier.

20





PARMI LES MESURES EMBLÉMATIQUES CHOISIES PAR LA FRANCE, LE PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES, PROFITERA PRIORITAIREMENT AUX EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE

LA MISE EN ŒUVRE EN FRANCE

À l'exception de mesures cadrées au niveau national – ICHN, aides à l'installation, MAEC et dispositifs liés à la prédation - dont la mise en œuvre est obligatoire sur tout le territoire, les régions choisissent les mesures qu'elles souhaitent appliquer, selon quelles modalités et avec quels financements. Dans ce contexte, le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles est un cas particulier. En effet, la mise en œuvre de cette mesure relève des Régions mais l'Etat apporte des contreparties financières à certains dispositifs. Le Président de la République a ainsi annoncé la mise en place d'un Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) lors du Sommet de l'Élevage à Courdon en octobre 2013. Ce plan, tourné en priorité vers l'élevage est doté d'un fonds de modernisation de 200 millions d'euros/an, alimenté par le FEADER, l'Etat, les collectivités et pouvant être complété par les filières. Une large concertation a été

menée au niveau national début 2014. Des groupes techniques par production associant l'Association des régions de France (ARF), FranceAgrimer et les Organisations professionnelles agricoles se sont réunis pour identifier les besoins d'investissement, hiérarchiser les priorités et identifier des principes de mise en œuvre. Ces réflexions ont été transmises aux Régions pour élaborer le volet investissement de leurs programmes. Les modalités d'intervention du Ministère de l'agriculture pour la gestion de ses propres crédits feront encore l'objet de discussions entre l'Etat et les Régions avant l'adoption des programmes.

LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE FEADER ENTRE LES RÉGIONS (voir carte 1 p.21)

Le calcul des enveloppes FEADER affectées à chaque région a été réalisé en tenant compte, d'une part des mesures cadrées au niveau national et, d'autre part, des mesures régionales, comportant le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Dans certaines

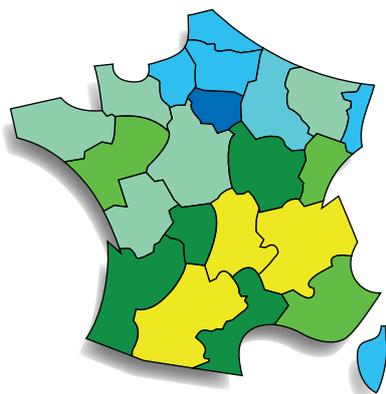
régions de montagne, la part relative de l'ICHN peut représenter jusqu'à 64 % de l'enveloppe FEADER régionale.

DIFFÉRENTES STRATÉGIES RÉGIONALES

La répartition des enveloppes financières de chaque programme est réalisée au niveau régional et doit répondre à deux exigences du règlement européen :

- > cibler 30 % sur le financement d'investissements dans les domaines de l'environnement et du climat, des MAEC, du soutien à l'agriculture biologique, de l'ICHN et des mesures environnementales en forêt,
- > cibler 5 % sur Leader.

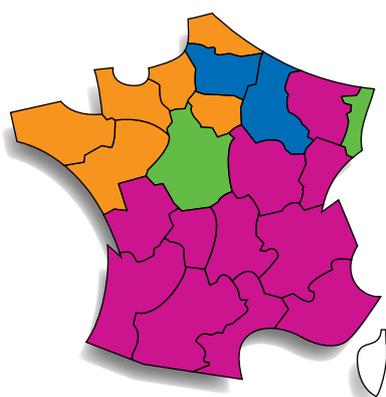
La comparaison des maquettes financières des différentes régions, en intégrant l'ICHN permet de dégager plusieurs types de régions (voir carte 2 p.21). La comparaison des maquettes hors ICHN confirme ces stratégies régionales (voir carte 3 p.21).



ENVELOPPE FEADER PAR RÉGION POUR 2014-2020 (MILLIONS D'EUROS)

- < 100
- < 200
- < 300
- < 400
- < 500
- < 600
- > 1000

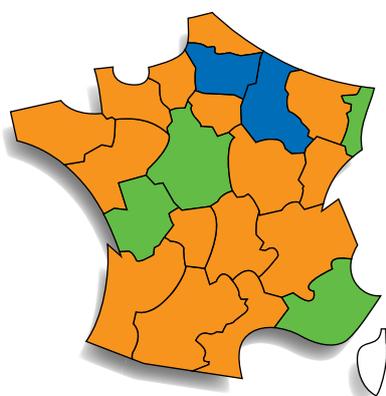
22



RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE FEADER DE CHAQUE PROGRAMME, AVEC ICHN

- ICHN = moins de 30 % et investissements – installation = plus de 30 %
- ICHN = moins de 30 % et environnement = plus de 25 %
- ICHN = moins de 30 % et équilibre investissements - installation/environnement (environ 30 % chacun)
- ICHN = plus de 30 % de l'enveloppe
- données non disponibles/non exploitables

*Indemnité compensatoire de handicap naturel



RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE FEADER DE CHAQUE PROGRAMME, SANS ICHN

- investissements – installation = plus de 35 %
- environnement = plus de 35 %
- équilibre investissements - installation/environnement (environ 30 % - 35 % chacun)
- données non disponibles/non exploitables

*Indemnité compensatoire de handicap naturel

LES DISPOSITIFS DU PILIER 2

■ Mesure retenue
 ■ Mesure non retenue
 □ Information non connue

Les encadrés ci-dessous se basent sur les données disponibles au 1^{er} octobre 2014

POUR UNE AGRICULTURE INNOVANTE ET DE QUALITÉ



FORMATION INFORMATION

(article 14 du RDR)



Objectifs : soutenir la formation professionnelle et l'acquisition de compétences des agriculteurs et acteurs économiques des zones rurales, les actions de démonstration et d'information.

Bénéficiaires : prestataires d'actions de formation ou d'information, dont les Chambres d'agriculture.

Dépenses éligibles : coûts de l'organisation et de la mise en œuvre des actions.

Type d'aide : subvention.



SERVICES DE CONSEIL

(article 15 du RDR)



Objectifs : aider les agriculteurs et acteurs économiques des zones rurales à tirer parti de l'utilisation de services de conseils pour améliorer les performances économiques et environnementales de leur activité.

Bénéficiaires : agriculteurs, gestionnaires de forêts, PME en zones rurales.

Dépenses éligibles : conseils liés à la conditionnalité, aux pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement, au maintien de la surface agricole.

Type d'aide : subvention.



SYSTÈMES DE QUALITÉ DES PRODUITS

(article 16 du RDR)



Objectifs : soutenir les productions sous signe de qualité et leur promotion.

Bénéficiaires : agriculteurs ou groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles :

- nouvelle participation à système de qualité ou de certification reconnu par la réglementation européenne ou nationale,
- actions d'information et de promotion des produits sous signe de qualité

Type d'aide : incitation financière annuelle de 3 000 €/an par exploitation pendant 5 ans maximum.



PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION (PEI) « AGRICULTURE PRODUCTIVE ET DURABLE »

Nouvel instrument de l'Union européenne, le PEI « Agriculture productive et durable » introduit deux nouveautés. La première réside dans les résultats attendus : des innovations concrètes. Au terme de projets R&D dont la durée moyenne devrait être de trois années, de nouvelles techniques, pratiques, modes de commercialisation... seront disponibles et facilement appropriables par les agriculteurs. La seconde tient au rôle que les agriculteurs sont invités à jouer dans ces projets : participants de leur définition à travers l'expression de besoins de terrain, expérimentateurs sur leurs parcelles et ateliers, prototypage des solutions.

Pour faire travailler ensemble chercheurs, conseillers, agriculteurs et entreprises, le PEI s'appuie sur deux politiques : « Horizon 2020 » (politique européenne de la recherche) et la PAC. Alors que les crédits Horizon 2020 soutiendront des projets d'envergure transnationale au sein desquels les acteurs de la recherche seront prépondérants (les projets regroupent des organisations provenant a minima de trois états membres), les projets soutenus par le FEADER, dits « groupes opérationnels », faciliteront l'implication des agriculteurs dans des coopérations R&D locales. Ils seront sélectionnés dans le cadre d'appels à projets publiés au 1^{er} semestre 2015 par les Conseils Régionaux. Une animation européenne et nationale du PEI veillera à favoriser les liens entre projets Horizon 2020 et groupes opérationnels ayant des objets communs.

À travers leurs groupes d'agriculteurs, leurs outils d'expérimentation et leurs partenariats avec les instituts techniques et l'INRA, les Chambres d'agriculture pourront s'impliquer dans le PEI et ses groupes opérationnels, en particulier à travers des fonctions d'animation qui pourront permettre aux agriculteurs et aux chercheurs de travailler ensemble pour innover.

PARTENARIAT EUROPÉEN POUR L'INNOVATION

(article 35 du RDR)



Objectifs : renforcer l'innovation en agriculture à travers le soutien à des projets multiacteurs.

Bénéficiaires : groupes opérationnels.

Dépenses éligibles : études de faisabilité, animation du projet, frais de fonctionnement du groupe opérationnel, coûts des projets réalisés par les groupes opérationnels, activités de promotion.

Type d'aide : subvention.

POUR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRÉSENTES SUR TOUT LE TERRITOIRE



INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE HANDICAP NATUREL (ICHN)

Près de 100 000 exploitations agricoles bénéficient de l'ICHN en France. Elles sont situées dans trois types de zones éligibles à l'ICHN : les zones de montagne, les zones à contraintes naturelles et les zones à contraintes spécifiques (zones humides et certaines zones côtières). Lors du Sommet de l'Élevage d'octobre 2014 à Cournon, le Président François Hollande a annoncé une revalorisation de l'ICHN, marquant ainsi le souhait que

l'accompagnement des agriculteurs, et notamment des éleveurs, dans les territoires fragiles soit une des priorités de sa feuille de route pour la nouvelle PAC. Le soutien à l'agriculture de montagne et aux zones défavorisées bénéficiera ainsi d'une enveloppe de 1,056 milliard d'euros en 2019 à comparer aux 550 millions d'euros annuels actuels. Dès 2014, l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN) a été revalorisée de 15% pour tous les bénéficiaires. À partir de 2015, la Prime Herbagère AgroEnvironnementale (PHAE) sera supprimée. Parallèlement et de manière progressive jusqu'en 2016 pour les bénéficiaires actuels*, 70 € seront ajoutés au montant unitaire de l'ICHN ; le montant global de l'aide sera versé sur 75 ha, avec une surprime de 50 % sur les 25 premiers ha. Les éleveurs de porc spécialisés auront dès 2015 accès à la mesure et bénéficieront d'une majoration de 10 à 15 %. Les éleveurs d'ovins et de caprins, transhumants et non transhumants bénéficieront d'une majoration de 10 %. Les éleveurs bénéficiaires de l'ICHN devront respecter des plages de chargement optimales, en dehors desquelles les montants unitaires seront minorés.

* La progressivité de cette revalorisation n'est pas encore connue pour les nouveaux bénéficiaires, cela concerne notamment les éleveurs laitiers en zones défavorisées simples et en piémonts à orientation laitière non dominante

ICHN (article 31 du RDR)

CADRAGE NATIONAL

Objectifs : maintenir l'utilisation agricole des terres, préserver l'espace rural, sauvegarder des modes d'exploitation durables, compenser les pertes de revenus liées à des handicaps naturels.

Bénéficiaires : agriculteurs des zones de montagne et zones défavorisées.

Type d'aide : paiement annuel par hectare de SAU.

PROTECTION CONTRE LES PRÉDATEURS



La mesure de protection des troupeaux contre la prédation s'applique dans les zones concernées par la présence du loup. Les dispositifs retenus s'inscrivent dans la continuité des mesures conduites lors de la précédente période de programmation avec quelques adaptations qui visent à :

- adapter le dispositif à tous les modes de conduite des troupeaux (mode de conduite en parcs, en gardiennage ou mixte),
- engager l'éleveur dans la mise en place d'un plan de protection construit avec la Direction départementale des territoires (DDT),
- permettre une souplesse de mise en œuvre pour s'adapter à chaque troupeau,
- prendre en compte le contexte particulier des Parcs nationaux et des Réserves naturelles nationales,
- financer des mesures d'accompagnement pastoral dans les zones de « protection renforcée » définies par la DDT suite à un bilan de la prédation et de la protection,
- donner aux éleveurs la possibilité d'être accompagnés d'un point de vue technique dans la mise en œuvre des mesures de protection.

PRÉDATION

(Article 20 du RDR)

CADRAGE NATIONAL

Objectifs : protéger les troupeaux contre les attaques de prédateurs.

Bénéficiaires : agriculteurs, associations pastorales.

Dépenses éligibles : mise en place de clôtures et parcs de nuit, construction de pistes ou de cabanes, mise en place d'équipements mobiles, hélicoptage, diagnostic de vulnérabilité, diagnostic pastoral, suivi et éducation des chiens de protection, formation et rémunération des bergers, etc.

Type d'aide : subvention.



INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS (Article 19 du RDR)

CADRAGE NATIONAL

Objectifs : favoriser le renouvellement des générations en agriculture.

Bénéficiaires : agriculteurs âgés de moins de 40 ans qui s'installent pour la 1^{ère} fois en individuel ou sous forme sociétaire, possèdent des connaissances et compétences professionnelles et présentent un plan d'entreprise.

Type de soutien : dotation jeunes agriculteurs (DJA) et prêts bonifiés. L'ensemble ne doit pas dépasser 70 000 euros pour une même installation.

Les montants de DJA sont fixés dans chaque région, dans le respect d'une fourchette fixée au niveau national, pour trois zones géographiques : plaine, zone défavorisée et montagne.

La DJA peut être majorée de 10 % en fonction de trois critères définis dans le cadre national : installation hors cadre familial, projet agro-écologique, projet générateur de valeur ajoutée et d'emploi. Des critères de modulation supplémentaires peuvent être définis par les régions pour répondre à des enjeux spécifiques comme le développement de filières fragiles, un projet en zone périurbaine, etc.

Remarque : en complément de ce soutien à l'installation, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier de taux d'aides majorés pour d'autres dispositifs, notamment le soutien aux investissements.



OUTILS DE GESTION DES RISQUES

Assurance récolte et fonds de mutualisation sanitaire : les outils de gestion du risques sont maintenus dans la prochaine PAC et leur financement bénéficie de la flexibilité du second pilier

Une boîte à outils « risques » perdue dans la prochaine PAC : aux côtés de l'assurance récolte et du fonds de mutualisation sanitaire et environnementale, apparaît pour la première fois un outil de stabilisation des revenus. L'Europe

fait un pas vers de nouvelles politiques d'aides en matière de risques. Très certainement tentée par les outils de gestion des risques outre-atlantique, l'Union européenne affiche clairement ses ambitions pour la PAC post 2020.

Autre grande nouveauté : le mécanisme de financement de ces outils est modifié en « basculant » dans le second pilier. L'intérêt avancé par l'Union européenne est bien évidemment la flexibilité budgétaire, qui permettra d'accumuler les années « sans risques » des financements pour les années suivantes.

Dans cette boîte à outils, la France a fait son choix pour l'assurance récolte et les fonds de mutualisation, deux outils déjà mis en place par l'article 68 aujourd'hui. Financièrement, ces outils seront financés par un prélèvement de 1,33 % sur les aides directes (c'est à dire par un transfert du premier vers le second pilier) soit environ 100 millions d'euros de financement communautaire. Le co-financement (non obligatoire dans le cas d'un transfert) par la France n'est pas encore connu mais le Ministre de l'agriculture s'est engagé à porter l'enveloppe financière de l'assurance récolte à 100 millions d'euros contre 75 millions d'euros aujourd'hui. Le budget national est donc nécessaire pour continuer à financer les fonds de mutualisation qui représentent 40 millions d'euros environ aujourd'hui.

GESTION DES RISQUES

(articles 36 à 39 du RDR)

PROGRAMME NATIONAL SPÉCIFIQUE

Objectifs : indemniser les agriculteurs touchés par des phénomènes climatiques ou sanitaires défavorables.

Bénéficiaires : agriculteurs.

Type d'aide : prime ou indemnitée.

POUR UNE AGRICULTURE DOUBLEMENT PERFORMANTE



AGRICULTURE BIOLOGIQUE (Article 29 du RDR)

CADRAGE NATIONAL

Objectifs : développer et maintenir des exploitations en agriculture biologique.

Bénéficiaires : agriculteurs et groupements d'agriculteurs.

Type d'aide : aide par hectare de SAU avec engagement de cinq à sept ans.

SOUTIEN À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le soutien à l'agriculture biologique intègre une aide à la conversion et une aide au maintien. Le soutien est versé sous forme d'une aide par hectare de SAU, avec un engagement de 5 à 7 ans.

Les surfaces éligibles à l'aide à la conversion sont les surfaces en conversion (1^{ère} ou 2^{ème} année), sans seuil minimal à engager. Pour l'aide au maintien, il s'agit de l'ensemble des surfaces conduites dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, sans seuil minimal à engager.

Les conditions pour accéder aux deux types d'aides sont les suivantes :

- respect du cahier des charges de l'agriculture biologique,
- notification de l'activité à l'Agence Bio avant la demande d'engagement.

Pour l'élevage :

- taux de chargement minimum de 0,2 UGB/ha de prairie exploitée,
- animaux en cours de conversion ou déjà convertis à partir de la troisième année.



SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET FORESTIER (Article 17 du RDR)



Objectifs : développer des infrastructures nécessaires au développement des exploitations agricoles et forestières.

Bénéficiaires : agriculteurs, propriétaires forestiers, collectivités, associations syndicales.

Dépenses éligibles : infrastructures de desserte des massifs forestiers et d'irrigation des zones agricoles ainsi que les études préalables.

Type d'aide : subvention généralement. Dans certaines régions elle prend la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt, ou de la participation à un fond d'investissement.

POUR UNE AGRICULTURE DOUBLEMENT PERFORMANTE

INVESTISSEMENTS DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

(Article 17 du RDR)



Objectifs : améliorer la compétitivité et la durabilité des exploitations agricoles.

Bénéficiaires : agriculteurs ou groupements d'agriculteurs.

Dépenses éligibles : construction, extension et rénovation de bâtiments, équipements d'assistance à la production et à la récolte, acquisition de matériel, investissements liés à la gestion des effluents d'élevage, investissements visant à réduire les pollutions, la consommation d'énergie, etc.

Type d'aide : subvention généralement. Dans certaines régions elle prend la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt, ou de la participation à un fond d'investissement.



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES (MAEC)

Les MAEC 2014-2020 sont de trois types : « systèmes », « biodiversité génétique » et « enjeux eau et biodiversité ».

Parmi les MAEC « systèmes », on distingue :

- les MAEC « systèmes herbagers et pastoraux » qui ont pour objectifs d'assurer la bonne gestion et de préserver l'équilibre agro-écologique des surfaces pastorales et des prairies permanentes,
- les MAEC « entités collectives pastorales » qui visent à assurer la gestion par le pâturage des espaces naturels à haute valeur environnementale d'alpages et d'estives, de marais, de massifs forestiers méditerranéens, etc,
- les MAEC « systèmes grandes cultures » dont les objectifs sont d'accompagner le changement durable de pratiques sur l'ensemble du système d'exploitation et d'améliorer sur le long terme leur performance environnementale,
- les MAEC « polyculture - élevage » qui doivent faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre les ateliers animal et végétal, y compris une meilleure autonomie alimentaire et favoriser le maintien d'exploitations avec un bon niveau d'interaction entre les ateliers dans les zones où la polyculture-élevage est menacée.

Les MAEC « biodiversité génétique » concernent :

- l'apiculture : amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques,
- la protection des races menacées,
- la protection des ressources végétales.

Les MAEC « enjeux eau et biodiversité » sont ciblées sur les zones Natura 2000 et les zones prioritaires de la Directive cadre sur l'eau.

Mise en œuvre des MAEC

Une stratégie d'intervention régionale est inscrite dans chaque PDR. Elle définit les zones d'actions prioritaires, les types d'opérations MAEC mobilisés et les moyens financiers affectés. Des projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) sont ensuite proposés par des opérateurs qui peuvent être des Chambres d'agriculture. Les PAEC contiennent un diagnostic du territoire concerné (enjeux, pratiques agricoles, évaluation des actions déjà conduites), la présentation des MAEC à mettre en œuvre sur le territoire, les objectifs de contractualisation en pourcentage de SAU éligible, les perspectives au-delà des cinq ans d'engagement. Les PAEC sont sélectionnés par la Commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC). Les PAEC sont en cours de préparation dans les différentes régions. L'objectif est de contractualiser les premières MAEC en 2015.

MAEC (Article 28 du RDR)

CADRAGE NATIONAL

Objectifs : maintenir les pratiques agricoles qui apportent une contribution favorable à l'environnement et au climat et encourager les changements nécessaires.

Bénéficiaires : agriculteurs et groupements d'agriculteurs.

Type d'aide : paiements annuels sur la base d'un contrat de cinq à sept ans.



INVESTISSEMENTS NON PRODUCTIFS

(Article 17 du RDR)



Objectifs : soutenir des investissements liés à la préservation de la biodiversité et des habitats.

Bénéficiaires : agriculteurs, propriétaires, coopératives, associations syndicales, collectivités.

Dépenses éligibles : gestion pastorale, maintien des ripisylves, implantation de haies, aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs, dispositifs de traitement des eaux phytosanitaires, etc.

Type d'aide : subvention généralement. Dans certaines régions elle prend la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt, ou de la participation à un fond d'investissement.

POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES FORÊTS



MESURES FORESTIÈRES (Articles 21 à 26 et 34 du RDR)

Six mesures sont consacrées spécifiquement au secteur forestier :

- boisement et création de surfaces boisées,
- mise en place de systèmes agroforestiers,
- prévention et réparation des dommages causés aux forêts par des catastrophes naturelles,
- investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers,
- investissements dans les techniques forestières et dans la transformation, la mobilisation et la commercialisation du bois,
- services forestiers environnementaux et climatiques.

D'autres mesures comme la formation ou le soutien aux infrastructures bénéficient également au secteur forestier par exemple pour le financement des dessertes forestières.

POUR UNE AGRICULTURE ACTRICE DANS LES TERRITOIRES



INVESTISSEMENTS DE TRANSFORMATION/ COMMERCIALISATION/ DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS AGRICOLES

(Article 17 du RDR)

Objectifs : soutenir des investissements liés à la transformation ou la commercialisation des produits agricoles.

Bénéficiaires : agriculteurs, groupements d'agriculteurs, industries agro-alimentaires.

Dépenses éligibles : constructions, aménagements, matériel, études de faisabilité.

Type d'aide : subvention généralement. Dans certaines régions elle prend la forme d'une avance remboursable, d'une bonification d'intérêt, d'une garantie d'emprunt, ou de la participation à un fond d'investissement.



CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS NON AGRICOLES

(Article 19 du RDR)

Objectifs : favoriser la diversification dans les exploitations agricoles et le développement d'activités non agricoles dans les zones rurales

Bénéficiaires : agriculteurs, membres de ménage agricole, micro et petites entreprises des zones rurales

Dépenses éligibles : hébergements, fermes auberges, fermes pédagogiques, activités de loisirs dont les activités équestres, création d'activités de première et deuxième transformation du bois, création d'une unité de méthanisation, etc.

Type d'aide : subvention généralement. Dans certaines régions, elle prend la forme d'une avance remboursable ou d'outils d'ingénierie financière.



MESURE COOPÉRATION

(Article 35 du RDR)

Objectifs : favoriser l'émergence et l'animation de projets collectifs qui peuvent concerner le développement de circuits d'approvisionnement courts et de marchés locaux, des actions liées la gestion de l'eau, à l'utilisation des énergies renouvelables, des plans de gestion forestière, etc.

Bénéficiaires : large panel d'acteurs des secteurs agricoles, alimentaires, forestiers et ruraux

Dépenses éligibles : coûts d'animation pour l'émergence d'un projet territorial collectif, coûts liés à la mise en œuvre et à la promotion du projet.

Type d'aide : subvention.

Remarque : cette mesure peut financer des projets de filières territorialisées.

POUR DES TERRITOIRES RURAUX ATTRACTIFS



SERVICES DE BASE ET RÉNOVATION DES VILLAGES (Article 20 du RDR)



Objectifs : soutenir le développement d'activités et de services, l'entretien et la création d'infrastructures dans les zones rurales.

Bénéficiaires : collectivités territoriales, associations, établissements publics, Chambres consulaires, etc.

Dépenses éligibles : réalisation ou révision des documents d'objectifs Natura 2000, animation des sites Natura 2000 et des MAEC, élaboration de stratégies de développement des communes, travaux de rénovation énergétique, équipements pour le recyclage des déchets, pistes cyclables, lieux de visio-conférence et télétravail, infrastructures haut-débit, mise en place et développement de services de santé, maisons de services publics, crèches, création ou rénovation d'hébergements touristiques, etc.

Type d'aide : subvention.

28



LEADER

Objectifs : favoriser l'émergence de stratégies territoriales de développement durables et intégrées et la coopération entre territoires.

Bénéficiaires : groupes d'action locale (GAL).

Dépenses éligibles :

- soutien préparatoire en vue de la mise en place d'une stratégie locale de développement : formation des acteurs locaux, mise en réseau,
- mise en œuvre des opérations dans le cadre de la stratégie de développement local élaborée par les GAL,
- préparation et la mise en œuvre d'activités de coopération des GAL,
- frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement.

Type d'aide : subvention.

Remarques : les thématiques proposées pour les stratégies des GAL dans les Programmes de développement rural (PDR) concernent :

- l'attractivité et la vitalité des territoires ruraux, notamment par le développement des services numériques,
- la croissance verte, la transition écologique, la conservation du patrimoine naturel,
- les économies circulaire, de proximité, sociale et solidaire,
- l'alimentation de proximité,
- la transition énergétique.

Les GAL seront sélectionnés par appels à projets régionaux.



RÉSEAU RURAL FRANÇAIS

PROGRAMME NATIONAL SPÉCIFIQUE

Le règlement européen prévoit le fonctionnement d'un réseau européen de développement rural qui se décline au niveau de chaque État membre. Ce réseau réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement rural.

Les objectifs et le fonctionnement du futur réseau rural français sont définis dans un programme national spécifique. Les actions du réseau rural sont financées par le volet « Assistance technique du FEADER ».

Le réseau rural français a pour objectifs de :

- accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural
- informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur la politique de développement rural et sur les possibilités de financement
- améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural
- favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production alimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales

Il sera co-piloté par le Ministère de l'agriculture, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Association des régions de France (ARF).

TÉMOIGNAGES EN PICARDIE ET RHÔNE-ALPES

GOUVERNANCE ET IMPORTANCE DU SECOND PILIER



Robert BOITELLE

Président de la Commission Installation Emploi Formation et Territoires de la Chambre régionale d'agriculture de Picardie



Claude GEWERC

Président du Conseil régional de Picardie



Jean-Luc FLAUGERE

Président de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes, viticulteur à Valvignères (Ardèche)

La Chambre régionale d'agriculture et/ou le Conseil Régional ont été interrogés dans deux régions présentant des contextes différents afin de cerner les impacts de la mise en place de la nouvelle gouvernance pour le Pilier 2, à la fois pour les territoires ruraux et pour les Chambres d'agriculture.

La Picardie est une région très rurale (70 % du territoire et 60 % de la population) et assez homogène, sans montagne ni zones défavorisées. Elle est classée en région de transition par l'Union européenne, son PIB étant compris entre 75 et 90 % du PIB moyen de l'Union européenne. Rhône-Alpes est une région assez diversifiée, classée parmi les régions les plus favorisées de l'Union européenne, son PIB étant supérieur à 90 % du PIB moyen de l'Union européenne. 50 % de son territoire est classé en zone de montagne ou zone défavorisée.

Quels sont les enjeux pour le développement rural dans votre région ? La nouvelle gouvernance pour le Pilier 2 permet-elle de mieux les identifier et de mieux y répondre ?

Robert Boitelle : La Picardie est une région en transition, caractérisée notamment par un taux de chômage élevé. L'agriculture et l'industrie agro-alimentaire picardes constituent des atouts essentiels pour le développement de l'économie et des emplois dans la région. La programmation en cours de préparation paraît encourageante pour répondre à différents enjeux identifiés pour le développement rural en Picardie : transmission des exploitations et renouvellement des générations, emploi, formation, dont le maintien d'un niveau de qualification et de maîtrise technique élevé, innovation.

D'autres enjeux clefs sont la qualité de vie, le maintien d'aménités environnementales et paysagères qui constituent la base d'un tourisme vert en pleine expansion. La nouvelle programmation y répond partiellement

pour le moment du fait notamment d'exigences importantes pour les MAEC, qui ne permettent pas à un nombre significatif d'agriculteurs de s'engager dans ces dispositifs.

Claude Gewerc : Pour bâtir le nouveau programme de développement rural de la Picardie, nous avons voulu affirmer une stratégie forte et opérationnelle. Là se trouve l'enjeu de ce nouveau programme : mobiliser les financements européens de la façon la plus efficace possible. La priorité, bien sûr, c'est de soutenir l'activité en zone rurale, sous toutes ses formes. Et bien évidemment d'accompagner au mieux la modernisation et le développement de notre agriculture, la création d'emplois, l'innovation, le respect de l'environnement.

Mais je n'oublie pas non plus la nécessité d'être collectivement très pragmatiques, car in fine nous serons jugés sur notre capacité à avoir utilisé au mieux les crédits du FEADER. La réserve de performance sera là pour nous le rappeler au quotidien. De ce point de vue, je tire un bilan positif du transfert de la gouvernance aux Régions. Nous avons pu identifier les besoins et opérer les choix stratégiques de façon efficace tout en organisant une concertation, qui, de l'avis général, fonctionne bien. Je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont travaillé avec les services de la Région. Proximité et capacité à décider efficacement : c'est le sens de cette décentralisation bienvenue de la gestion du FEADER.

Jean-Luc Flaugère : Même avec un 1^{er} Pilier représentant près des 2/3 des aides PAC en Rhône-Alpes, le second Pilier a toujours eu beaucoup d'importance, dans notre région. N'oublions pas que l'ICHN concerne

près de la moitié de notre territoire et est activée dans tous nos départements. Aujourd'hui l'enveloppe FEADER de notre région augmente, mais nous n'avons pas beaucoup plus de marge de manœuvre que dans l'ancienne programmation. Le poids renforcé de l'ICHN, de LEADER, du socle national auxquels il faut encore ajouter les cofinancements FEADER « obligatoires », nous laissent peu d'autonomie financière. Nous avons craint que le transfert de l'Autorité de Gestion aux Conseils Régionaux ne fasse émerger autant de Politiques Agricoles que de Régions. Mais, la volonté des élus comme celle des Services de l'État a été autrement. Chez nous, en Rhône-Alpes la démarche a même abouti à une réelle synergie. Il faut le souligner !

Quel est l'impact de la nouvelle gouvernance sur le jeu d'acteurs régional (mise en avant/retrait d'acteurs, regroupement d'intérêts) ?

Robert Boitelle : La nouvelle gouvernance pour le Pilier 2 permet à l'autorité de gestion régionale de mieux répondre aux demandes exprimées par les territoires et de prendre en compte les avis et propositions exprimés par la diversité des acteurs locaux. Cela semble aussi compliquer le partage de l'enveloppe FEADER et favoriser l'éparpillement.

Claude Gewerc : En Picardie l'Etat et la Région ont toujours eu le souci de travailler ensemble sur ces sujets et les instances de programmation des crédits européens étaient co-présidées, elles le resteront. Néanmoins les curseurs se sont déplacés : le Ministère de l'Agriculture, qui conserve un rôle essentiel vis-à-vis de la Commission européenne, est maintenant en concertation et en coordination avec les autorités de gestion régionales. Même le cadre national a été co-construit avec les Régions. En parallèle on assiste à une évolution progressive des acteurs, qui étaient principalement structurés aux échelles nationales et départementales, vers un regroupement à l'échelle régionale, voire inter régionale. C'est le sens de l'histoire que cette affirmation du fait régional qui vient d'être conforté par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Jean-Luc Flaugère : Dès le départ, nous avons tous bien pris conscience des responsabilités induites par le transfert de l'Au-

torité de Gestion. La Région s'est rapidement appropriée la fonction et elle a eu la volonté de travailler main dans la main avec les services de l'État, tout comme de y associer la Profession Agricole. Concrètement, le Conseil Régional et le Préfet ont signé une convention en vue de définir au plus tôt le rôle et la complémentarité de chacun. Ils en ont profité pour réaffirmer le rôle des DDT dans l'instruction des futurs dossiers. D'un point de vue plus technique, la Région a créé un Comité de rédaction pour l'écriture du PDRR et du DOMO regroupant non seulement les services de la Région, de la DRAAF mais aussi la Chambre Régionale d'Agriculture. Cette instance assure le lien avec la Commission européenne. Les services de l'État ont réellement apporté leur savoir-faire et leur expérience de conduite de ce programme européen. La participation de la Chambre Régionale a permis de faire valoir la vision et les attentes de la Profession. Cette volonté de travail en partenariat s'est aussi concrétisée, à chaque étape clé, par des réunions d'information et de concertation co-animées Région/État auprès de l'ensemble des représentants du monde agricole : Chambres, syndicalisme, organisations économiques, organisations régionales des filières,...et collectivités territoriales.»

Comment la Chambre d'agriculture s'est-elle fait la porte-parole du monde agricole dans ce nouveau contexte ?

Robert Boitelle : Le Conseil régional et les Chambres d'agriculture sont unis par une longue tradition de partenariat et la légitimité des Chambres d'agriculture à assurer la représentation des intérêts de l'agriculture et de la ruralité est reconnue. La Chambre régionale d'agriculture a ainsi été sollicitée pour contribuer très en amont à la feuille de route du FEADER 2014-2020 et à la sélection des actions retenues. La Chambre d'agriculture a également participé à la rédaction du PDR. La Chambre d'agriculture a mené des réflexions avec l'ensemble de la profession agricole et les acteurs économiques picards afin de relayer auprès du Conseil régional les attentes concrètes et les besoins exprimés par les acteurs de l'agriculture et de la ruralité.

Claude Gewerc : L'exemple des Chambres d'agriculture, interlocuteur privilégié de la Région pour représenter le monde agricole, illustre bien mes propos : dès l'élection de

2013 l'échelon régional a été renforcé avec la mise en place de commissions qui ont défini une stratégie régionale. Fort heureusement, mais ce n'est pas un hasard, cette stratégie professionnelle est cohérente avec la nôtre et nous allons la mettre en œuvre ensemble, dans le respect des règles européennes.

Jean-Luc Flaugère : Nous avons toujours eu le souci d'instaurer un dialogue permanent entre les Services de l'État, la Région et la Profession dans le cadre du suivi des Politiques Publiques. Dès le démarrage de la réflexion du Programme de Développement Rural, nous avons voulu avoir une place privilégiée dans le dispositif de concertation en lien avec les responsables du Conseil de l'agriculture de Rhône-Alpes (CAR).

Aujourd'hui participant au Comité de rédaction, ce positionnement nous permet d'alimenter la réflexion de nos instances sur les orientations agricoles à porter (modernisation, MAEC, plan de compétitivité...) et de collaborer à la préparation du DOMO. Actuellement la Profession Agricole participe à la rédaction du PDRR, et du DOMO, la Chambre Régionale d'Agriculture y joue un rôle important en assurant la coordination professionnelle et un lien avec l'Autorité de Gestion. Pour ce faire, les Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes ont créé depuis janvier dernier une mission de suivi et de coordination des Politiques Publiques. Elle s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque Chambre départementale d'agriculture. ●

GLOSSAIRE

PDRR : Programme de développement rural et régional
PDR : Plan de développement rural
ICHN : Indemnité compensatoire de handicap naturel
MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques
DOMO : document de mise en oeuvre
RDR : Règlement de développement durable

CHAMBRES D'AGRICULTURE - N°1037

DOSSIER

LA PAC : TOUT SAVOIR SUR LES AIDES DIRECTES

Volume 2 : Les aides du 2nd pilier

CE DOSSIER A ÉTÉ COORDONNÉ ET RÉDIGÉ PAR :

Aurélien TROUILLIER et Victor PEREIRA, avec la participation rédactionnelle de Audrey RIMBAUD, Thierry FELLMANN et Valerie GEHLE.



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

en direct des Chambres...

Aquitaine

L'INNOVATION, NOTRE CŒUR DE MÉTIER !

Du 27 mai au 27 juin, l'Aquitaine a organisé plus de 20 portes ouvertes Innov'action

INTERVIEW DE Dominique GRACIET

Président de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine



Vous venez de créer le Réseau Régional Aquitain de l'Innovation, de quoi s'agit-il exactement ?

« La Chambre régionale d'agriculture a proposé la création d'un Réseau régional de l'Innovation en Aquitaine, afin de mieux coordonner les différents maillons de la chaîne de l'innovation dans la région, au service des exploitations agricoles. Dans ce cadre collaboratif, nous souhaitons associer, outre les différentes filières de production, des partenaires tels que le Conseil régional d'Aquitaine, l'Inra, l'Irstea, Agri Sud-Ouest Innovation, Aquitaine Développement Innovation. L'objectif est de mettre en place une méthode efficace de repérage de l'innovation mais également de favoriser le transfert et la diffusion de l'innovation au plus grand nombre. Pour cela, nous devons organiser la mise en réseau des acteurs de l'innovation, de la recherche, de l'expérimentation, du développement en décloisonnant les secteurs et les métiers. Ainsi nous serons à même de réaliser un inventaire des besoins (recherche, expérimentation, étude...) pour faire émerger et/ou approfondir une innovation, pour identifier les synergies et les projets multi acteurs. Et surtout, nous pourrions nous doter des outils nécessaires à l'accompagnement des porteurs de projets vers des outils financiers tels que le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER).

L'innovation, est-ce vraiment une tendance lourde du travail mené dans les Chambres d'agriculture ?

Les Chambres d'agriculture accompagnent le développement agricole et de très nom-

breuses innovations sont nées des réflexions communes des élus, des conseillers et des agriculteurs. Centres d'expérimentations, événements professionnels, logiciels informatiques,

machinisme, conduite des cultures ou des élevages... l'agriculture aquitaine s'est toujours enrichie des visions novatrices développées dans les Chambres. En 2014, les 6 Chambres d'agriculture d'Aquitaine rassemblent 220 élus et mobilisent près de 500 collaborateurs. Elles s'investissent au quotidien dans l'accompagnement des 45 000 agriculteurs de la région afin que chacun puisse obtenir des réponses adaptées et porteuses d'avenir pour son entreprise, en alliant dimension individuelle et collective. Incontestablement les Chambres d'agriculture par leur pertinence, leur proximité avec le terrain et leur capacité « d'expertise » sont capables d'évoluer en permanence avec les agriculteurs pour proposer des solutions innovantes et adaptées.

Alors en 2014, comment les Chambres d'agriculture d'Aquitaine envisagent-elles l'innovation ?

L'innovation reste au cœur du développement agricole car le progrès technique est toujours synonyme de progrès économique pour les exploitations et social pour les familles d'agriculteurs. Le contexte actuel avec de nouveaux défis sociétal, environnemental et technique, l'émergence de nouveaux modes de financement, l'utilisation de technologies transversales, invite à faire évoluer notre manière de fonctionner. Aujourd'hui, nous devons franchir un cap en décloisonnant les acteurs pour mieux partager entre filières et métiers, afin de favoriser le transfert de technologies ou de pratiques, de mieux associer les expériences du terrain pour identifier des solutions originales, de mobiliser les filières et les agriculteurs dans l'adoption du pro-



grès qui a toujours amélioré la création de valeur sur les exploitations et leur compétitivité. Les nouvelles contraintes coûteuses, environnementales ou autres, la montée en puissance de concepts nouveaux tels que l'agro écologie, nous obligent à nous remettre en question pour amortir leurs effets néfastes et tenter de les transformer en avantages concurrentiels sur le marché, accompagnés j'espère par les politiques ! En Aquitaine, ces évolutions se traduisent très concrètement par la mise en œuvre en juin 2014 de la première édition de l'opération Innov'action qui comptait 20 exploitations engagées. C'est aussi la constitution, par la Chambre régionale d'agriculture, du Réseau régional de l'Innovation en Agriculture. D'autres idées sont à venir avec toujours pour ambition de renforcer les liens entre tous les acteurs, d'accompagner les projets et d'améliorer la diffusion des résultats auprès de tous. Les agriculteurs entendent ainsi rester les acteurs de leurs progrès et peser de tout leur poids dans l'innovation. Ils savent que leur avenir et celui de nos filières régionales d'excellence passent par ces démarches. ● >>



INNOV'
ACTION

Gironde

TRAITER SES EFFLUENTS, EN COMPOSTANT SES SARMENTS

Un compost de qualité valorisable en agriculture, telle est la technique mise au point par la Chambre d'agriculture de la Gironde avec ses partenaires.

Depuis plus de 10 ans, le Service Vigne et Vin de la Chambre d'agriculture de la Gironde s'intéresse au compostage des sarments broyés, avec le soutien de FranceAgriMer, du Conseil Régional d'Aquitaine et de l'ADEME. Les essais menés démontrent que cette pratique permet de produire un amendement organique parfaitement adapté aux exigences d'une viticulture de qualité. De plus, le compostage des sarments assure la destruction des champignons responsables des maladies du bois. Mais les sarments sont secs. Il convient donc de les arroser pour maintenir un taux d'humidité favorable et ainsi assurer le bon développement du processus de compostage. Des expérimentations ont été conduites par la Chambre d'agriculture de la Gironde avec des effluents phytosanitaires et des effluents de chai, en collaboration avec la société Souslikoff qui a développé le système automatisé « VIGNALEX ». Sur une aire bétonnée couverte et murée sur 2 côtés, une noria permet le retournement et l'arrosage du compost.



UN COMPOST DE QUALITÉ

En 2010, le procédé connu sous le nom de « Phytocompo » est officiellement reconnu par le ministère de l'Environnement pour le traitement des effluents phytosanitaires en viticulture. En 2012, le système Vignalex, Trophée d'or de l'Innovation au salon mondial Vinitech-SIFEL, est validé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour le traitement des effluents vinicoles. Ce procédé présente le précieux avantage de ne pas créer de déchets ultimes, mais un compost de qualité, valorisable en agriculture. Avec le compostage, tous les autres déchets organiques de l'exploitation viti-

vinicole peuvent être valorisés : souches mortes, rafles, marcs, déchets verts et résidus de tontes... Et ce, en toute autonomie, avec des consommations énergétiques et une maintenance limitées. ●

Pascal GUILBAULT

Chambre d'Agriculture de la Gironde
Vinopôle Bordeaux-Aquitaine
Tél. 05 56 35 00 00
p.guilbault@gironde.chambagri.fr

BRETT'LESS® OUTIL D'ANALYSE DE RISQUE

Brettanomyces est une levure d'altération des vins rouges responsable de l'apparition d'odeurs animales de type cuir ou sueur de cheval. A l'issue d'un projet d'expérimentation de 5 ans, la Chambre d'agriculture de la Gironde a développé Brett'Less®. Cet outil d'analyse de risque est basé sur le développement de Brettanomyces en fonction des conditions du milieu et des opérations œnologiques réalisées. Brett'Less® cible les cuves à analyser et le moment du contrôle à effectuer. Une application web permet une saisie directe par l'exploitant consultable par son œnologue conseil.



Landes



DES CENDRES EN GUISE D'AMENDEMENTS

La papeterie Tembec de Tartas, dans les Landes, a sollicité la MVAD (Mission de Valorisation Agricole des Déchets) de la Chambre d'agriculture pour valoriser les cendres de bois issues de leur chaudière biomasse. Après la mise en place d'un essai agronomique pour vérifier la valeur fertilisante, l'effet chaulage et l'innocuité de ces cendres, la MVAD a établi un plan d'épandage en proposant aux agriculteurs cet amendement gratuit en substitution des apports de chaux et de potasse. Aujourd'hui, 92 agriculteurs sur 4 075 ha en bénéficient. ●

Thierry Dessa,

conseiller MVAD, Tél. 05 58 85 45 52

Lot-et-Garonne

OSE TA PASSION !

La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne communique auprès des jeunes sur les métiers agricoles à travers un film et le site internet www.osetapassion.fr

La campagne de communication « Ose ta passion pour l'agriculture » a pour objectifs de faire découvrir les métiers agricoles et de susciter des vocations chez les jeunes. La clé de voûte en est le film « Ose ta passion » qui retrace le parcours de six jeunes d'horizons différents se passionnant pour l'agriculture. Ce film est présenté aux classes de collèges et lycées et doit susciter le débat entre élèves et professionnels présents à la projection. Un site Internet renforce la communication avec, par filière, les parcours d'enseignement à suivre, par voie initiale ou par apprentissage ainsi que des témoignages de jeunes agriculteurs... « C'est un outil qui incite à réagir, à commenter. Nous avons également mis en ligne un quiz pour découvrir sa passion », explique Sylvie Girard, Vice-Présidente de la Chambre

SÉCURISER L'IRRIGATION AVEC LA GÉOTHERMIE

La Chambre d'agriculture des Landes conduit, en partenariat avec la ville de Mont de Marsan, un projet de valorisation des eaux géothermales, pour l'irrigation.

La régie municipale de Mont de Marsan exploite des forages géothermiques pour un réseau de chauffage urbain. Afin de répondre aux obligations réglementaires liées au rejet de ces eaux, la Chambre d'agriculture a étudié la possibilité de les valoriser pour l'irrigation. Après validation du principe par la ville, un projet a vu le jour pour stocker ces eaux dans un bassin de 300 000 m³ (après utilisation en période hivernale) avant de les valoriser l'été pour l'irrigation en substitution de pompages existants en rivière déficitaire. Des analyses qualitatives de l'eau de forage ont d'abord été effectuées pour apprécier leur conformité pour un usage



© Firestone

d'irrigation. Puis, la Chambre d'agriculture a recherché la zone géographique la plus pertinente pour concrétiser ce projet aux abords de Mont de Marsan, en étudiant les pratiques agricoles et les installations d'irrigation existantes ainsi que les possibilités de connexion au nouvel ouvrage créé. Un travail a été engagé avec la municipalité et les propriétaires fonciers afin de déterminer le site le plus adéquat pour implanter le bassin de 8 ha d'emprise au sol. Actuellement, quatre agriculteurs et 130 ha irrigués sont concernés par ce projet. La ville de Mont de Marsan a conclu un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour l'assister durant toutes les phases d'études et de travaux. Plusieurs financeurs ont été sollicités pour un budget global de 1,5 M €. A ce jour, l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Régional d'Aquitaine



© Boyer J.

ont donné un avis favorable à hauteur de 80 % de l'investissement. L'enquête publique va débiter cet automne. La mise en eau du bassin est programmée au printemps 2016. ●

Julien RABE

conseiller gestion de l'eau, Tél. 05 58 85 45 36



d'agriculture en charge de la promotion des métiers.

LES JEUNES, MEILLEURS AMBASSADEURS

Cédric, Franck, Guillaume, Elodie, Aurélie et Jérôme sont les six agriculteurs, acteurs du film. « Nos valeurs se retrouvent dans le site Internet à travers des témoignages, vidéos et informations sur les cursus à suivre pour se lancer dans le métier », explique Franck Gabatto, agriculteur et acteur du film. « Les échanges avec les collégiens ou lycéens sont très intéressants. Quand un jeune dit : « Cela me plairait l'agriculture mais je n'ai pas de terre », il trouve par exemple une réponse dans le film à travers les mots de

Cédric quand il évoque sa relation avec son maître d'apprentissage avec qui il s'associe. Quand Elodie explique que le métier est contraignant mais que les résultats sont pour elle, elle témoigne que la passion pour un métier fait accepter ses contraintes. Parfois, il faut un décodage après la projection, mais les réactions des jeunes sont pertinentes. Ils sont aussi très sensibles à l'image de modernité et de technologies présentée dans le film. Et puis, quand des jeunes parlent aux jeunes, le message est toujours mieux compris », conclut Sylvie Girard. ●

Service communication
Tél : 05 53 77 84 24

CENTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Un centre de ressource pour employeurs, salariés agricoles et demandeurs d'emploi

La Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne innove en créant le Centre de l'Emploi et de la Formation dont la gouvernance regroupera tous les interlocuteurs mobilisés et volontaires pour développer l'emploi agricole en Lot-et-Garonne : Service de remplacement, Lycée agricole, Pôle Emploi, Groupements d'employeurs, collectivités locales, ... Rappelons que le département est déjà 6^{ème} employeur de main d'œuvre agricole au niveau national. Le potentiel reste encore important tant dans la valorisation de l'apprentissage que dans celle de la main d'œuvre saisonnière ou salariée à l'année. Les différents partenaires mobilisés seront tous tournés vers l'efficacité au service des employeurs, des salariés et des demandeurs d'emploi. Ce Centre de l'Emploi et de la Formation sera situé dans les locaux de la Chambre d'agriculture, avec accueil personnalisé au rez-de-chaussée. Il sera opérationnel pour la fin de l'année 2014 et a bénéficié du soutien de l'Europe dans le cadre d'un appel à projet Interreg Sudoe remporté par la Chambre d'agriculture (Parnet-Tic). ●

Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
Tél : 05 53 77 83 83 - www.ca47.fr



Pyrénées-Atlantiques

AGRICULTUREZ-VOUS L'EXPOSITION ITINÉRANTE DE L'AGRICULTURE



À l'image de l'agriculture d'aujourd'hui, entre tradition et modernité, l'exposition **AGRIculturez-vous** sillonne les routes des Pyrénées-Atlantiques.

Afin de renforcer les liens entre les hommes et les femmes, agriculteurs, citadins, ruraux, entre les partenaires de l'agriculture, entre les territoires des Pyrénées-Atlantiques... La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques a créé l'exposition **AGRIculturez-vous**. Elle a l'ambition de parler de l'agriculture des Pyrénées-Atlantiques de A, jusqu'à Z : de la production agricole, jusqu'au produit que l'on consomme chaque jour en passant par la transformation.

TRADITION ET MODERNITÉ

En prenant la décision de concevoir cette exposition, en 2009, les élus de la Chambre d'agriculture ont voulu créer un outil de communication dynamique et positif sur l'agriculture. La Chambre d'agriculture a investi dans une exposition mêlant informations, inter activité, jeux, témoignages, vidéo. En d'autres termes, à l'image de l'agriculture d'aujourd'hui, elle associe tradition et modernité. La création de cette exposition a nécessité un investissement d'un montant global de 300 000 euros. Cette action s'est inscrite dans le projet européen In

Agro Salute, financé à 65 % par le fonds FEDER du programme opérationnel de coopération territoriale Espagne/France/Andorre (POCTEFA 2007/2013) en partenariat avec Fundagro de Navarre et HAZI d'Euskadi. Pour la conception de l'exposition, une personne a travaillé à temps plein pendant 18 mois. De plus, la Chambre d'agriculture a collaboré avec une agence de communication paloise.



UNE EXPO ITINÉRANTE

AGRIculturez-vous s'adresse au grand public et aux scolaires des Pyrénées-Atlantiques. Sa vocation est d'être itinérante sur l'ensemble du territoire. Dans ce but, la Chambre d'agriculture propose aux collectivités du département de construire des partenariats afin de pouvoir bénéficier de cette animation. Au total, en moins de 18 mois, sept communes ont accueilli **AGRIculturez-vous**. ●

CIRCUITS COURTS DES FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la moitié des installations comporte un volet de commercialisation en circuit court. La Chambre d'agriculture a renforcé l'appui qu'elle propose aux producteurs en proposant maintenant des formations sur la logistique, la communication, la commercialisation, le marketing. Sont proposés également aux agriculteurs adhérents au réseau BAF des stages sur la prise de vue photographique ou sur les réseaux sociaux.



© B Floquet

Dordogne

LE PRÊT D'HONNEUR UNE OUVERTURE INNOVANTE VERS L'INSTALLATION AGRICOLE



Depuis 2010, 92 porteurs de projets en agriculture, non éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs, ont été soutenus et accompagnés par le fonds agricole de l'association Initiative Périgord et la Chambre d'agriculture de Dordogne pour développer et concrétiser leur projet d'installation sur le département.

Unique en France lors de sa création en décembre 2010, le fonds agricole de l'association Initiative Périgord consiste en un prêt d'honneur, sans garantie, de 5 000 à 20 000 euros. Il a permis de faire émerger de nombreux projets d'hommes et de femmes qui ont choisi de créer et de reprendre une exploitation agricole en Dordogne. Une initiative qui s'avère être un véritable atout sur un département où l'agriculture reste un des piliers de l'activité économique. Le 2^{ème} séminaire national sur l'installation agricole organisé les 23 et 24 octobre 2014 à Sarlat, a justement permis de mettre en lumière les acteurs principaux du monde agricole et de dresser le bilan de ce dispositif né d'une volonté forte de « pouvoir accompagner les porteurs de projet non éligibles à la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), souligne Christophe Deffarges, instigateur du dispositif et responsable installation à la Chambre d'agriculture de Dordogne. En 2008, nous avons pu constater qu'un nombre important de porteurs de projets non aidés (65 en 2013) avaient besoin d'être accompagnés d'un point de vue économique, financier, juridique, social et humain. Il a donc fallu trouver une solution pour répondre à cette demande et se donner les moyens d'identifier les porteurs de projet avant qu'ils n'entament des démarches de façon isolée ». Contrairement aux candidats éligibles à la DJA, les futurs bénéficiaires du prêt d'honneur Initiative Périgord sont amenés à porter leur projet devant une commission d'agrément, ce qui les incite également à se l'approprier pleinement. L'association Initiative Périgord, en charge de l'instruction des dossiers, et la Chambre d'agriculture travaillent depuis 4 ans en étroite collaboration. Les deux structures sont aujourd'hui identifiées comme des partenaires privilégiés dans l'accompagnement des projets d'installation en agriculture pour les candidats non éligibles à la DJA. ●

PRIX DES PRODUITS AGRICOLES UNE ORIENTATION À LA BAISSSE

La conjoncture 2014 est marquée par une baisse des prix des produits agricoles. L'abondance de la production mondiale pèse sur les prix des céréales et des oléagineux. L'embargo russe sur certains produits agroalimentaires en provenance de l'UE et des Etats-Unis est également un des facteurs de baisse pour les produits laitiers et le porc. Malgré le recul des prix de l'alimentation animale, la situation des éleveurs français reste difficile dans un contexte de demande morose.

720
millions de tonnes
estimation de la
production de blé
mondiale

190
millions de tonnes
stocks mondiaux de
maïs

9%
progression du volume
de production de colza
en France par rapport à
la moyenne 2009/2013

7%
progression de la
collecte de lait en
France (7 mois 2014)



© Pixarno fotolia.com

© Xavier Fotolia.com

35

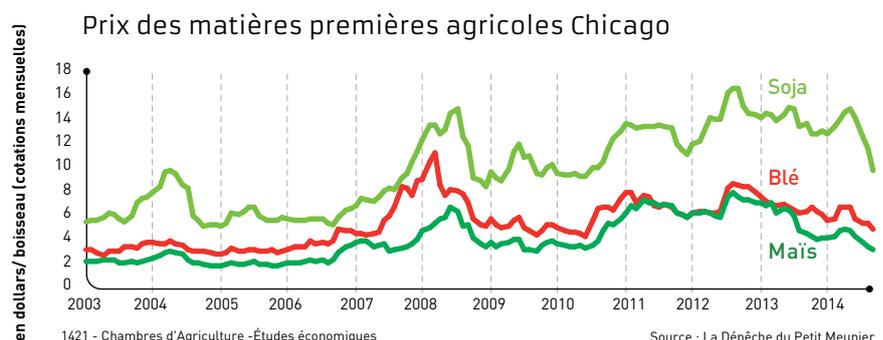
CÉRÉALES : RÉCOLTES MONDIALES ABONDANTES ET HAUSSE DES STOCKS

La production mondiale de céréales devrait être supérieure à la consommation, permettant une hausse des stocks et cette abondance pèse sur les cours. En France, les rendements et la production sont globalement en hausse mais la météo pluvieuse de juillet a pénalisé la qualité des blés dans certaines régions françaises.

La production mondiale de blé 2014/2015 devrait atteindre un nouveau record avec 720 millions de tonnes selon les dernières estimations de l'USDA (au 09/10/2014). Elle progresse pour tous les principaux

producteurs : UE (151 Mt), Chine (126 Mt), Inde (96 Mt) et surtout en Russie (59 Mt). En revanche, la production recule aux Etats-Unis (55 Mt). La production mondiale de maïs devrait, elle aussi, être supérieure à la consommation avec 988 Mt en 2014/2015 (contre 987 Mt en 2013/2014). Avec 190 Mt, les stocks mondiaux de maïs progressent, à un niveau qui n'avait pas

été atteint depuis 2000. En France, la récolte 2014 de blé tendre serait également abondante avec 37,5 Mt, soit 5,5 % de plus que la moyenne quinquennale 2009/2013. Le rendement moyen du blé tendre d'hiver atteindrait 74,9 qt/ha mais certaines régions rencontrent des problèmes de qualité. La production de maïs grain a, quant à elle, bénéficié des pluies ●●●



du mois de juillet, elle progresse de 9 % par rapport à 2013 et atteint 16 Mt. Pour l'orge, la hausse conjointe des surfaces et des rendements conduit à une production de 11,7 millions de tonnes, soit 10 % de mieux que la moyenne quinquennale 2009/2013. La hausse des quantités de céréales fourragères accentue la pression à la baisse pour les prix des céréales.

OLÉOPROTÉAGINEUX : UNE RÉCOLTE MONDIALE RECORD



© Gouin F CA Vienne

Pour 2014/2015, la production mondiale de graines de soja devrait atteindre 311 Mt, un niveau supérieur aux estimations des besoins, malgré une demande chinoise soutenue. La production progresse de manière importante pour tous les grands producteurs mondiaux (Etats-Unis, Brésil, Argentine). Les stocks mondiaux d'oléagineux augmentent, et devraient ainsi atteindre plus de 100 Mt. Les prix sont, par conséquent, orientés à la baisse.

En France, la production de colza progresse de 9 % par rapport à la moyenne quinquennale et devrait atteindre 5,6 Mt en 2014. Selon FranceAgriMer, la teneur en huile serait également satisfaisante, avec des niveaux souvent supérieurs à 45 %. Même si elle progresse par rapport à 2013, la production française de tournesol en 2014 n'est que de 1,6 Mt. Elle diminue de 2,5 % par rapport à la moyenne

quinquennale. La production française de protéagineux aussi augmente par rapport au faible niveau de 2013 mais avec 820 000 tonnes, elle reste 20 % sous la moyenne quinquennale 2009/2013 et 30 % inférieure au niveau moyen des dix dernières années.

VITICULTURE : UN NIVEAU CONFORME À LA MOYENNE DE CES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



© Bernard Delay, CA Roussillon

Selon les estimations d'Agreste au 1^{er} octobre, la production viticole 2014 serait de 46,5 millions d'hectolitres, soit 2 % de mieux que la moyenne quinquennale 2009/2013. Ce niveau est bien plus élevé qu'en 2012 et 2013, des années de récolte historiquement faibles. L'augmentation de production est essentiellement due à celle des vins AOP (Appellation d'Origine Protégée). La consommation de vin aussi augmente. Mesurée par le panel IRI¹, la consommation de vin tranquille en grande distribution, augmente de 1 % en volume et de 4 % en valeur entre les neuf premiers mois de la campagne 2013/2014 et la même période en 2012/2013. En volume, les achats de vin rouge diminuent mais sont compensés par la hausse en vins blancs et rosés.

¹ - IRI : panel de distributeurs français, cofinancé par le CNIV (Comité National des Interprofessions des Vins à Appellation d'Origine) et France Agrimer.

En revanche, concernant le commerce extérieur, la conjoncture est moins favorable. Les exportations de vins et champagne reculent légèrement début 2014 (cumul 4 mois), que ce soit en volume ou en valeur.

FRUITS ET LÉGUMES : LA MÉTÉO DÉFAVORABLE À LA CONSOMMATION



© Fabre C CA Hérault

Les prix à la consommation des fruits et légumes sont en baisse par rapport à l'été 2013. Les conditions pluvieuses et fraîches ont pénalisé la consommation de fruits et légumes d'été sauf pour les légumes à cuire (courgettes). L'embargo russe sur les produits agroalimentaires en provenance de l'UE devrait avoir peu d'impacts directs sur la filière française de fruits et légumes, sauf pour certaines entreprises fortement engagées sur le marché russe ou bien sur des segments plus fins des filières (pommes Granny). En revanche, les effets indirects pourraient être importants. En effet, le poids des débouchés russes pour certains pays européens (Pologne, ...) va entraîner le report des marchandises vers le marché communautaire et le déstabiliser. D'autant plus que la production européenne de pommes est importante et que des stocks 2013 sont encore présents.

LAIT DE VACHE : UNE COLLECTE DYNAMIQUE



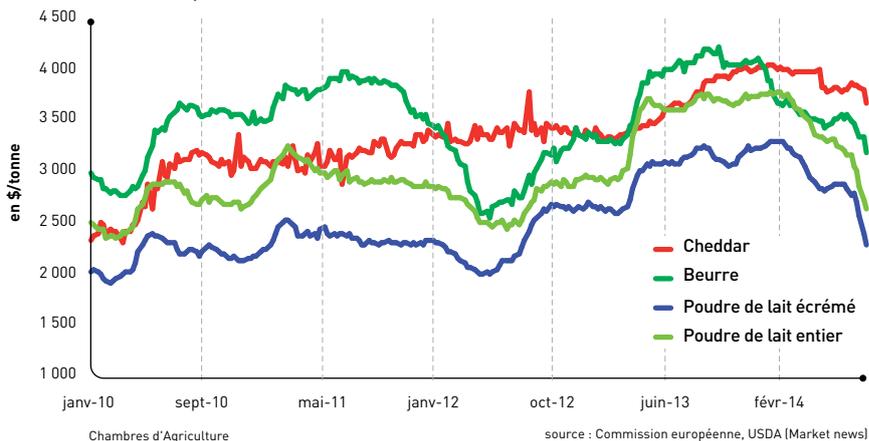
© beatrice prève - Fotolia.com



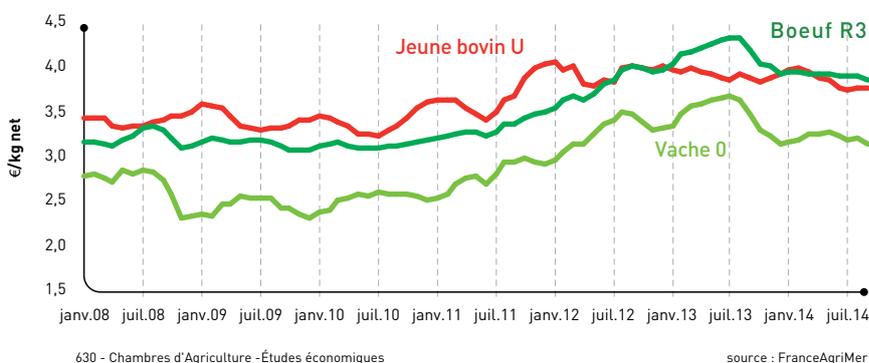
© beatrice prève - Fotolia.com

La collecte progresse de 7 % en France (cumul 7 mois 2014). Elle a été particulièrement dynamique cet été dans les régions de l'Ouest et du Nord de la France où les conditions climatiques étaient favorables à la pousse de l'herbe. En Europe aussi, la collecte est globalement dynamique, grâce au contexte de prix du lait attractif, de bonnes récoltes fourragères et une baisse des coûts de production. La collecte progresse de 5 % dans l'UE-28 sur les 7 premiers mois 2014. La production de lait dans les autres principaux pays exportateurs (Etats-Unis, Nouvelle-Zélande, Australie, Argentine) est également prévue en hausse pour 2014. Dans ce contexte, les cours des produits laitiers sont orientés à la baisse. D'autant plus que l'embargo russe touche directement le marché des produits laitiers européens. La Russie représente un tiers des exportations extra-européennes de

Prix des produits laitiers dans l'UE



Évolution des cours des gros bovins



fromages et de beurre et entre 1 et 9 % pour les autres produits laitiers. La compétition sur les autres marchés va donc être exacerbée. La baisse des prix des produits industriels se répercute déjà sur le prix du lait au producteur dans plusieurs pays de l'UE.

VIANDE BOVINE : OFFRE ET DEMANDE RÉDUITE



© Marcomega Fotolia.com

Les exportations de bovins maigres augmentent (+2 %, en nombre de têtes, sur 7 mois). Sur le premier semestre,

les exportations de bovins maigres vers l'Italie, notre principal marché pour les broustards, reprennent par rapport à 2013 mais restent en deçà du niveau 2012. La demande est plus soutenue pour les animaux légers contrairement à ceux de plus de 300 Kg dont le prix est pénalisé. Les exportations de gros bovins finis sont, en revanche, en net recul. Les pertes des débouchés turc et plus récemment algérien (épizootie de fièvre aphteuse) ne sont pas compensées par les autres pays importateurs. La production de gros bovins recule légèrement sur les sept premiers mois 2014 (-0,5 % en tec²) mais le manque de dynamisme de la demande, la hausse des disponibilités en vaches et la compétitivité des importations entraîne une baisse des prix des viandes. Le prix des vaches laitières « entrée abattoir » diminue de 8 % sur les neuf premiers mois 2014. En France, les achats des ménages en viande de bœuf fraîche diminuent mais calculée par bilan (production + importations - exportations), la consommation totale de viande bovine reste stable sur le premier semestre 2014.

2 - Tonne équivalent carcasse

VIANDE OVINE : AUGMENTATION DES IMPORTATIONS



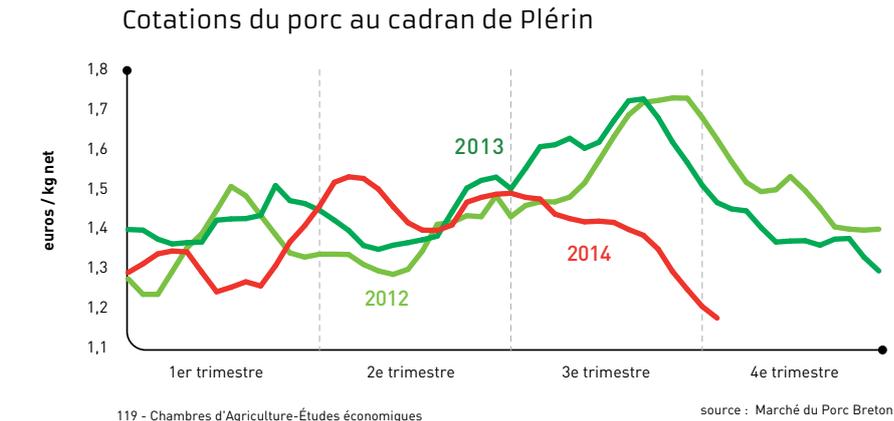
© Twiggel fotolia

Les cours français de l'agneau diminuent. Après avoir été plus élevé qu'en 2013, avec un pic particulièrement élevé cette année pour Pâques (6,85 €/Kg), ils repassent sous leur niveau de l'année précédente au 3^{ème} trimestre et même sous la barre des 6 €/kg début octobre. Pourtant, la production française diminue : - 2 % sur les sept premiers mois 2014 par rapport à 2013. Mais les importations progressent, que ce soit en vif (surtout des agneaux d'Espagne) ou sous forme de viande, en particulier en provenance d'Irlande et de Nouvelle-Zélande. Ainsi, la consommation de viande ovine, calculée par bilan sur les sept premiers mois 2014, est supérieure de 2 % à celle de 2013. Cependant, les données du panel de consommateur Kantar indiquent que les achats des ménages en viande ovine diminuent. Selon FranceAgriMer, le surplus de viande importée a donc pu être stockée et ne constituerait donc pas une réelle hausse de consommation.

PORC : FORT IMPACT DE L'EMBARGO RUSSE SUR LE MARCHÉ



© simonevandenberg-R. fotolia



Le prix du porc diminue. Début octobre 2014, il est 20 % inférieur à son niveau d'octobre 2013. Mais l'embargo russe a un impact fort sur le marché européen car la Russie est le deuxième débouché après la Chine et représente 20 % des volumes de porc exportés hors UE. Avec la perte du marché russe pour l'UE et malgré une demande soutenue en Asie, les exportations européennes reculent, ce qui pèse sur le marché. Le Brésil profite de cette situation en augmentant ses importations vers la Russie. Il existe pourtant des facteurs haussiers :

- > Baisse de la production dans l'UE, en particulier dans le bassin nord européen ;
- > Maintien de la consommation française de porc alors qu'elle recule pour les autres types de viande.

Mais ils n'ont pas permis aux cours de remonter.

Avec la baisse des cours des céréales, le prix de l'alimentation animale est orienté à la baisse, mais compte tenu de la diminution des prix au producteur, la rentabilité des élevages porcins restera faible en 2014.

VOLAILLE : DIMINUTION DE LA PRODUCTION, EN PARTICULIER POUR LE POULET

Sur les huit premiers mois 2014, les abattements de volaille en France diminuent de 3 % en tonnage. Avec la suppression des restitutions à l'exportation, la production de poulets « export » recule alors que les abattements de poulets sous signe de qua-

lité se maintiennent. Les exportations de volailles se réduisent et le solde du commerce extérieur de viandes et préparations de poulets est négatif au premier semestre 2014. En France, la consommation est aussi en baisse. Les volumes achetés par les ménages sur les huit premiers mois de l'année 2014 reculent de 2 % par rapport à la même période en 2013. L'indice de prix à la consommation des viandes de volaille reste élevé mais ne progresse plus depuis un an.

La production d'œufs continue de progresser sur le premier semestre 2014 et la hausse des mises en place de poulette de ponte sur les premiers mois 2014 indique que cette tendance va se poursuivre. La production d'œufs augmente aussi dans d'autres pays producteurs de l'UE (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, ...). En France, les achats des ménages en œufs de poules progressent en 2014 mais c'est au prix d'un recul des prix moyens. ●



© Jet fotolia.com

Viviane PONS-THÉVENOT
Chambres d'agriculture France
Direction Economie des Agricultures et des Territoires

LES ASSISES DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

LES RÉFORMES ANNONCÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le 22 septembre, Stéphane Lefoll a présenté les conclusions des travaux des Assises de la fiscalité agricole et les mesures qui seront prochainement mises en place via le futur projet de loi de finances pour 2015.

Les représentants des syndicats agricoles et de l'APCA (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture) ainsi que des experts en fiscalité agricole ont été réunis par le ministère de l'Agriculture au cours de l'année 2014, afin d'améliorer la fiscalité agricole. Les réunions de ce groupe ont été organisées autour de trois axes :

- > la gestion des risques et la volatilité,
- > les activités agro-écologiques,
- > la simplification.

En cette période de restriction budgétaire, les mesures prises en compte ne pouvaient se réaliser qu'à budget constant, ce qui a pu limiter les ambitions du groupe.

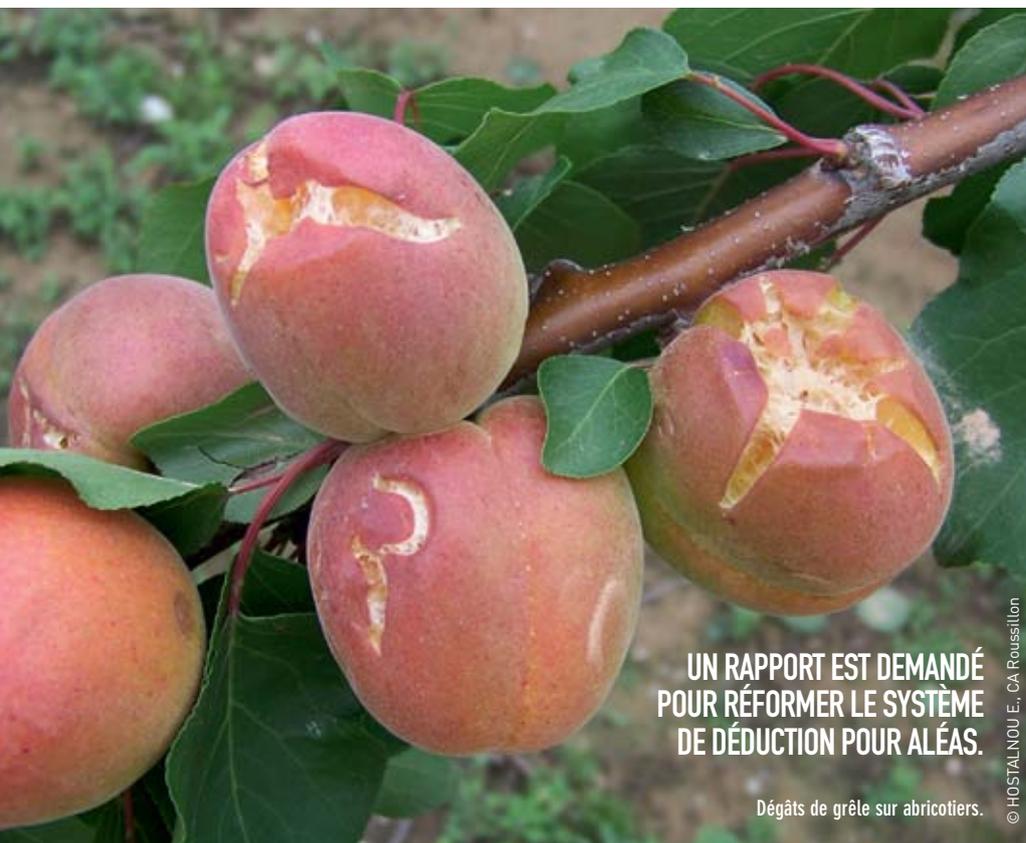
AXE 1 : LA GESTION DES RISQUES ET LA VOLATILITÉ

Le ministère de l'agriculture et principaux membres du groupe ont conclu que le dispositif de la déduction pour aléas (DPA) devait être amélioré. Il a été décidé que le prochain projet de loi de finances proposerait le remplacement du taux de pénalité du dispositif de 4,8 % par le taux d'intérêt légal, en cas de non-utilisation de la somme déduite. Il est aussi prévu une transparence pour les GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) élargie et qui ne serait donc plus limitée à 3 associés. Le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice, délai au cours duquel l'exploitant doit inscrire à un compte d'affectation ouvert auprès d'un établissement de crédit une somme égale à 50 % du montant de la déduction, passerait à 1 an.

Enfin, un rapport sera demandé sur l'application de la DPA, mais aussi de la DPI (déduction pour investissement) qui a été profondément réformée lors de la précédente loi de finances. Ce rapport devrait permettre de cibler les autres réformes de ces deux dispositifs à envisager.

AXE 2 : LES ACTIVITÉS AGRO-ÉCOLOGIQUES

Concernant l'axe portant sur les activités liées à l'agro-écologie, la méthanisation agricole a fait l'objet des principales discussions. Son développement est souhaité, à la fois par le ministère de l'Agriculture mais aussi par le ministère de l'Environnement. Il a été décidé de proposer une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 5 années pour les installations nouvelles ●●●



UN RAPPORT EST DEMANDÉ
POUR RÉFORMER LE SYSTÈME
DE DÉDUCTION POUR ALÉAS.

Dégâts de grêle sur abricotiers.

© HOSTALNOU E., CA Roussillon

LA MÉTHANISATION AGRICOLE A FAIT L'OBJET DES PRINCIPALES DISCUSSIONS CONCERNANT L'AGRO-ÉCOLOGIE



© Rozon T, CA Yonne

40

●●● réalisées à compter du 1^{er}/1/2015 et une exonération de contribution foncière sur les entreprises (CFE) pendant 5 années pour les installations nouvelles réalisées à compter du 1^{er}/1/2015. Le développement des unités de méthanisation agricoles étant au point mort, ces mesures ne génèrent pas de pertes dans le budget de l'Etat. Mais alors, quid des installations créées avant le 1^{er}/01/2015 ?

AXE 3 : LA SIMPLIFICATION DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

Concernant l'axe de la simplification, le ministère de l'Agriculture, tout comme le ministère en charge des Finances, ainsi que les principaux membres du groupe ont conclu que le dispositif du forfait agricole devait évoluer.

Le seuil de maintien au forfait serait porté à 82 200 euros (a priori hors taxes) de chiffre d'affaires, indexé chaque année, au lieu du seuil de 76 300 euros toutes taxes comprises qui n'avait pas été indexé depuis des années. Sur le montant des recettes prises en compte, un abattement de 87 % serait pratiqué. L'impôt avec l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu porterait sur les 13 % restant.

La transparence pour les GAEC serait

maintenue dans les mêmes conditions de calcul qu'actuellement. Serait aussi mis en place un lissage triennal qui pourrait être rétroactif.

Une compensation pour les exploitants « perdants » avec cette réforme serait mise en place pendant quatre ans via les 7 millions d'euros par an de frais de gestion du forfait économisés.

Concernant les autres règles du forfait agricole actuelles, le principe selon lequel « toute chose étant égale par ailleurs » sera appliqué, comme par exemple en matière de TVA (l'exploitant relèvera toujours soit du régime du remboursement forfaitaire de TVA, soit du régime simplifié agricole de TVA) ou en matière d'assiette

des cotisations sociales (il n'est pas prévu à ce stade une modification de l'assiette minimale des cotisations sociales agricoles, pourtant demandée par certains membres du groupe).

LES TRAVAUX FUTURS DU GROUPE

L'annonce par le ministre de l'Agriculture de la poursuite au cours de l'année 2015 des travaux du groupe réuni sur la fiscalité agricole a été saluée par l'ensemble des participants. Les travaux devraient porter sur les sujets suivants :

- > la fiscalité de la méthanisation agricole, les avancées étant jugées insuffisantes par les professionnels concernés : l'Association des méthaniseurs agricoles de France demande que soit étudiée par exemple l'exonération de la fiscalité locale portant sur les sites de stockage ;
- > l'étude d'un impôt sur les sociétés « agricole » avec l'application des règles des bénéficiaires agricoles ;
- > la simplification de la fiscalité des activités de diversification, voire de la pluriactivité ;
- > les résultats de l'étude sur la DPI et la DPA... ●

LES AIDES DU 2ND PILIER N'OBTIENNENT PAS DE DÉROGATION

L'APCA avait écrit au ministère de l'Agriculture afin que ne soient pas prises en compte dans le calcul du nouveau forfait les aides du second pilier de la PAC (politique agricole commune) que sont les ICHN (indemnités compensatoires de handicaps naturels) et les MAE (mesures agro-environnementales). Cette proposition n'a pas pu être prise en compte par le ministère.

Blandine Saget
Chambres d'agriculture France
Pôle entreprise et territoires

COMITÉ SCIENTIFIQUE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

APPUI À L'AGRO-ÉCOLOGIE ET COLLECTE DE RÉFÉRENCES

Le Comité scientifique (CS) des Chambres d'agriculture a tenu ses travaux en région Centre du 30 juin au 1^{er} juillet 2014. Les rencontres organisées par la Chambre régionale et les Chambres départementales d'agriculture ont permis à ses membres de prendre connaissance des réalisations menées dans cette région dans le cadre du programme régional de développement agricole et rural soutenu par le CasDAR.

Les rencontres organisées dans le cadre du voyage d'études du Comité scientifique en région Centre avaient notamment pour objectif d'illustrer l'appui des Chambres au développement de l'agro-écologie et la valorisation pour le conseil des références système de type Inosys.

VERS DES SYSTÈMES INNOVANTS Tournés VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

Conseiller et membres du GDA travaillent en toute synergie pour évaluer les effets de leurs changements de pratiques.

La mise en place de systèmes de culture innovants est au cœur des objectifs opérationnels du Groupement de Développement Agricole (GDA). Frank BAECHLER, animateur de la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher, et Pierre ROGER, adh-

rent au GDA animé par la Chambre ont expliqué comment les adhérents co-construisent des projets et des essais, mutualisent leurs connaissances et, en lien avec le conseiller, évaluent les effets de leurs changements de pratiques.

Ce fonctionnement favorise une réassurance au sein du groupe et une mutualisation des risques, chacun prenant finalement une petite partie des risques. Le conseiller assure, quant à lui, un rôle de coordination de l'action, d'apport de références et d'animation au sein du groupe. Pierre ROGER constate que la mise en place d'un système de production innovant n'a pas affecté le revenu des membres du GDA, et qu'à long terme il pourra même favoriser le maintien de ce revenu en rendant le système moins sensible à la baisse de rendement ou de prix sur le marché. Un changement, donc, sur la manière d'aborder les leviers d'actions, et une évolution du rôle de conseiller dans le groupe d'agriculteurs. ●●●



Plantation de noyers sur l'exploitation de Pierre Roger

●●● LES RÉFÉRENCES AU SERVICE DES ÉLEVAGES CAPRINS DE LA RÉGION CENTRE

LES RÉFÉRENCES COLLECTÉES IN SITU PERMETTENT DE PRODUIRE DES SYNTHÈSES PERMETTANT DE COMPRENDRE ET DE GÉRER LES SITUATIONS SE PRÉSENTANT AUX ÉLEVEURS.

Autonomie alimentaire et utilisation des références INOSYS ont été au centre des échanges lors de la visite de l'EARL de la ferme de DIOU en élevage caprin. Le travail effectué par les conseillers, Christophe THOLONIAT et Aurore ANTOINE de la Chambre de l'Indre, en lien avec l'agriculteur, porte sur l'acquisition de références et de témoignages (le nombre d'exploitations de ce type étant très clairsemé dans la région) à des fins de transfert d'innovation et de production de repères. Un recueil permet de mutualiser une gamme de ressources et de références adaptée au contexte et aux enjeux du moment. Ces références INOSYS sont ensuite capitalisées et permettent de produire annuellement des synthèses permettant de comprendre et de gérer les situations se présentant aux éleveurs. Ces importants travaux permettent de

42



Les membres du Comité scientifique sur le terrain en région Centre

mener une réflexion globale sur le maintien de ce type d'exploitation dans la région et d'étudier sa rentabilité. En termes de main d'œuvre le constat est déjà clair, entre 3 et 4 UTH, pour 40 ha, un chiffre bien supérieur à leurs voisins céréaliers, seuls sur 300 ha de grandes cultures. ●



Matthieu Jeanneau (à gauche) en présence de Thierry Coulon (ITV et membre du CS) lors de la visite du Comité Scientifique

UN INVESTISSEMENT PERSONNEL CONSÉQUENT

Matthieu Jeanneau, vous êtes agriculteur en système grandes cultures. Vous avez présenté au comité scientifique de l'APCA la façon dont vous avez modifié significativement vos pratiques, accompagné par la Chambre d'Agriculture de l'Indre.

Comment avez-vous fait évoluer votre système de production ?

Tout en prenant bien en considération les aspects économiques et sociaux de mon exploitation, l'agronomie a été le pivot de ma démarche : allongement des rotations, cultures intermédiaires... J'ai observé avec le temps une nette évolution de mes sols, aujourd'hui plus vivants, plus fertiles et avec de meilleurs rendements.

Comment engager de nouveaux agriculteurs dans ce type de démarche ?

Cela demande un investissement personnel conséquent et une prise de risques accrue. Il faut modifier le système très progressivement pour contenir ce risque. Tous les aspects de l'exploitation sont concernés, en particulier l'organisation du travail. La charge de travail post moisson est très impactée par les semis des intercultures courtes et/ou longues, au point de limiter fortement les congés familiaux d'été. Il y a d'autres conséquences auxquelles on ne pense pas forcément, par exemple l'esthétique des parcelles : semer dans un broyat de couvert végétal ne procure pas la même satisfaction que dans un sol nu et propre. Mais le beau ne signifie pas toujours le bon...

DEUX PISTES DE TRAVAIL POUR L'AVENIR



par **Jean-Marc MEYNARD**

Président du Comité scientifique des Chambres d'agriculture



Dans bien des cas, l'évolution des systèmes de production vers la double performance ne pourra se réduire à des ajustements de doses d'intrants, ou au remplacement d'une technique par une autre, plus moderne ou moins polluante. D'importants changements seront souvent nécessaires, au niveau des rotations, des itinéraires culturaux, de la conduite du troupeau... Les actions à engager devront être adaptées au milieu écologique, au contexte économique, aux débouchés possibles et aux caractéristiques de chaque exploitation.

Pour aider les agriculteurs à conduire de telles évolutions, le travail des conseillers ne peut plus être de fournir des solutions techniques toutes faites : il s'agit d'accompagner les agriculteurs dans le changement de leurs systèmes. Les visites ont permis au comité scientifique de percevoir la manière dont les Chambres d'Agriculture de la région Centre mettent en pratique cette démarche d'accompagnement, à travers une approche systémique et progressive.

Ces rencontres soulignent deux pistes de travail pour le comité scientifique :

- Préciser la nature des références nécessaires pour accompagner le changement.
- Travailler sur les méthodes de détection et d'étude des innovations issues des agriculteurs. »

Matthieu LACOUR-VEYRANNE
Chambres d'agriculture France



PROFESSIONNALISER LE PILOTAGE DE PROJETS MUTI-ACTEURS

Un cycle de spécialisation pour les conseillers de Chambres

Dans un contexte de plus en plus exigeant en matière de financements publics, et face à la concurrence, les Chambres d'agriculture doivent professionnaliser leurs interventions en matière d'émergence et de conduite de projets rassemblant des acteurs multiples sur les territoires (collectivités locales, intercommunalités, groupes d'agriculteurs, entreprises privées,...).



Les conseillers des Chambres d'agriculture apportent leurs compétences dans la chaîne complète de l'ingénierie de projets.

© Monkey Business - Fotolia.com

43

Les conseillers des Chambres d'agriculture doivent acquérir de nouveaux savoir-faire : apporter des compétences dans la chaîne complète de l'ingénierie de projets, tout en développant des prestations facturées. Pour répondre à ces enjeux, Resolia propose depuis 2012 un cycle de spécialisation « **Développeur de projets économiques territorialisés** », pour piloter efficacement des projets multi-acteurs à vocation économique sur les territoires.

À QUI S'ADRESSE CE CYCLE ?

Cette formation s'adresse à tout agent de Chambre d'agriculture souhaitant renforcer et professionnaliser ses compétences en matière d'accompagnement de projets économiques multi-acteurs. Sont particulièrement concernés les conseillers en développement territorial, les animateurs de territoire, les chargés de projets, les conseillers en filières de proximité ou en valorisation de la biomasse.

11 JOURS EN 4 MODULES

Ce cycle comprend 4 modules pour une durée de 11j au total sur environ 10 mois. Cette formation permet aux participants de travailler non seulement les savoir-faire techniques et méthodologiques, mais aussi les savoir-faire relationnels nécessaires à l'accompagnement de projets (écoute, animation, posture de chef de projet...). Entre les modules, les participants appliquent à leurs propres projets les outils méthodologiques abordés en formation. Le programme, animé par Florence FARGIER, coach et formatrice, met l'accent sur les points suivants :

Module 1 : CRÉER LA CONFIANCE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET POSITIONNER LA CHAMBRE (4J)

Quelles sont les phases d'un projet ?
Où s'arrête l'émergence ?
Comment décrypter les logiques d'acteurs ?
Comment créer une relation partenariale avec les collectivités et positionner la Chambre ?

Ce premier module se déroule en Rhône-Alpes et prend appui sur un exemple de projet concret piloté par une Chambre d'agriculture de la région.

Module 2 : DE L'EXPRESSION DE LA DEMANDE À LA CONTRACTUALISATION (3J)

Comment construire une méthodologie d'intervention en utilisant les outils de la planification de projet ?
Quel rôle pour le chef de projet ?
Comment constituer une équipe projet ?
Comment établir un contrat de prestation ?

Module 3 : MENER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET (3J)

Comment composer et faire vivre les instances de gouvernance d'un projet ?
Comment animer un collectif dans la phase opérationnelle du projet ?
Comment raisonner la question des statuts d'un projet ?
Comment établir le prévisionnel économique et mobiliser des financements ?

Module 4 :

I BILAN (1J)

Cette journée, à laquelle sont invités les chefs de service des participants, permet une prise de recul et des échanges riches sur les acquis des participants et leur transfert dans la pratique professionnelle.

Parmi les thèmes abordés pour les conseillers : Comment construire une méthodologie d'intervention en utilisant les outils de la planification de projet



© Auremar Fotolia.com

Une prochaine promotion en octobre 2015

Le prochain cycle se déroulera d'octobre 2015 à fin 2016. Le module 1 est prévu du 13 au 16 octobre 2015, en Rhône-Alpes.

LES BÉNÉFICES DE CETTE FORMATION

44



TÉMOIGNAGE d'André VILLENEUVE

Conseiller développement local et territorial à la Chambre d'agriculture des Bouches-du Rhône.

« Parmi les dossiers dont j'ai la charge à la Chambre d'agriculture : le développement local et territorial, pour des communautés d'agglomération ou de communes en secteur très péri-urbain. Cela consiste notamment à réaliser des diagnostics pour identifier les problématiques et les enjeux sur l'agriculture et la gestion de l'espace, et à proposer des programmes d'actions pour maintenir ou développer l'agriculture. Les actions prévues concernent souvent l'accès au foncier ou sa préservation, le développement de filières de proximité, la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, et la promotion de l'agriculture et de ses productions. Ma motivation initiale pour suivre cette formation était de prendre du recul par rapport à la méthode que j'utilisais de façon empirique, pour réaliser des diagnostics et aboutir aux programmes d'actions. Finalement, cette formation m'a fourni une méthode globale et une posture plus appropriée :

J'ai maintenant une posture de chef de projet plus affirmée : il faut bien sûr

s'impliquer mais tout en ayant une prise de recul...j'accompagne le projet mais je ne suis pas le porteur du projet. Cela m'a permis aussi de prendre conscience de l'importance du travail en réseau, qui permet d'associer dès le début les personnes compétentes dans le cadre d'un groupe-projet. Je suis maintenant aussi plus rigoureux et exhaustif dans l'élaboration de propositions d'intervention auprès des collectivités : c'est-à-dire que je m'attache à identifier et à planifier dès le départ de façon la plus détaillée possible l'ensemble des actions à prévoir pour répondre à la demande de la collectivité commanditaire, en posant les bonnes questions et en mobilisant les personnes ressources. Quand on est complet dans la planification des actions et des moyens, la mise en œuvre est beaucoup plus facile ! Les méthodes vues pendant la formation, étudiées dans le cadre de projets de développement économique, sont finalement applicables quel que soit le type de projet. Suite à cette formation, une réflexion est en cours au sein de la Chambre sur le développement du travail en mode projet. »

Projets collectifs des collectivités et filières, les priorités du réseau Chambres pour 2014-2020

Les Chambres d'agriculture ont l'ambition d'être « un excellent partenaire pour les projets collectifs » des collectivités et des filières. Pour répondre à cet enjeu, figurent notamment parmi les priorités du réseau pour la mandature 2014-2018 les actions suivantes :

- poursuivre notre rôle d'incubateur de projets innovants dans les territoires et investir dans les filières territorialisées,
- poursuivre notre offre de prestations aux collectivités en matière de conseil territorial et la développer en matière de prospective.

Les deux cycles de spécialisation proposés par Resolia, « Développeurs de projets économiques territorialisés », mais aussi « Animer un territoire ou une filière avec la méthode prospective AVEC® » (démarrage prochaine promotion en mai 2015) sont des leviers pour aider les Chambres à concrétiser ces priorités.

Contact Resolia :
Caroline BERINSTAIN-BAILLY
 caroline.berinstain@resolia.chambagri.fr
 tél : 01 40 64 16 82

PAC 2014 - 2020 et après ?

Intégrer les contraintes réglementaires
Optimiser le potentiel de l'exploitation
Élaborer un projet d'entreprise cohérent
Améliorer ses coûts de production

AVEC VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE

Pour calculer vos aides en ligne,
allez sur le site de votre Chambre d'agriculture
Retrouvez la vôtre sur www.chambres-agriculture.fr

Présent au

salon des maires

et des collectivités locales

25, 26, 27 novembre 2014
Paris - Porte de Versailles

À DÉCOUVRIR SUR NOTRE STAND

- > Gestion du foncier
- > Enjeux énergétiques et climatiques
- > Recyclage des déchets
- > Gestion de l'eau
- > Développement des circuits de proximité

Rendez-vous sur le stand des Chambres d'agriculture
Pavillon 2.1, Stand F 27

MINI CONFÉRENCES

Mardi 25 novembre

11h - 11h30 (en collaboration avec la
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres)

Valoriser les produits locaux sur votre commune

Les producteurs et les filières de
l'agroalimentaire déploient leur imagination pour
approvisionner les consommateurs locaux en
produits de qualité. Tour d'horizon des initiatives
et belles réalisations en Deux-Sèvres !

Mercredi 26 novembre

11h - 11h30 (en partenariat avec
Laurent Terrasson, Cuisine collective)

Le développement des territoires par l'approvisionnement local

Vente de produits locaux (particuliers,
restaurants, cantines), circuits de proximité,
filières territorialisées : des thématiques qui
contribuent à l'économie des territoires et à la
valorisation des agricultures.

14h30 - 15h (en collaboration avec la
Chambre d'agriculture de la Manche)

La prospective territoriale : « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare »

En partant d'une problématique complexe
de votre territoire, la mise en œuvre de cette
démarche participative conduit à une
compréhension commune des évolutions
territoriales jusqu'à l'élaboration d'une vision
partagée des futurs possibles. La présentation
s'appuie sur des cas concrets de réalisations.

16h - 16h30 (en collaboration avec la
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres)

Urbanisme - Aménagement : intégrer l'activité agricole

De nouvelles lois nous amènent, aujourd'hui plus
encore, à élaborer de manière concertée
l'urbanisme de demain, où l'agriculture est au
cœur de ce qui fait aujourd'hui la spécificité,
la richesse de notre territoire.

Gérez vos approvisionnements
de produits locaux grâce à
« Mes produits en ligne »



**VEZ
NOMBREUX !**

Jeudi 27 novembre

11h - 11h30

L'agriculture : un moteur de la transition énergétique dans les territoires

Mise en perspective des initiatives en
agriculture : filière biomasse, méthanisation,
changement climatique (...), en lien avec la
loi sur la transition énergétique.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE